

Samedi 1^{er} septembre 2018

ENGAGEMENTS

PLOERMEL

(2^e catégorie A)

Diurne

0143 244

4185 PRIX DE LA COMMUNE DE CAMPENEAC **4.000 m Vendredi 24 août 2018** à 10 h 30
(Steeple-Chase)

13 000

(6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans**, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu 9.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 1.500 depuis le 1er Janvier de l'année dernière inclus.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

12 partants maximum

4186 PRIX DE LA COMMUNE DE LOYAT **4.000 m**
(Steeple-Chase)

13 000

(6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas reçu 9.000 en steeple-chase (victoires et places) cette année. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 1.500 cette année et par 2.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

12 partants maximum

4187 PRIX DE LA COMMUNE DE TAUPONT **4.000 m**
(Cross-Country)

Challenge des Cross de l'Ouest

13 000

(6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas reçu 16.000 en steeple-chases (victoires et places) depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.500 depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

12 partants maximum

ENGAGEMENTS

Vendredi 24 août 2018 à 10 h 30

Samedi 1^{er} septembre 2018 (suite)

4188 PRIX DE LA COMMUNE DE MONTERREIN **4.000 m**
(Cross-Country - Cavalières et Gentlemen-riders)

Challenge de l'Obstacle GRAS SAVOYE - HIPCOVER

13 000

(6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) - dotation France Galop. Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant, cette année, en steeple-chase, ni reçu une allocation de 5.000, ni reçu 10.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) :1 k. par 1.000 cette année et par 2.000 l'année dernière.

Pour Gentlemen-riders et Cavalières, ceux n'ayant pas gagné dix courses recevront 2 k.

12 partants maximum

Forfaits :	Mardi 28 Aout 2018	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires :	Mercredi 29 Aout 2018	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes :	Mercredi 29 Aout 2018	11 h 30 Ouest
Annul. Part. :	Jeudi 30 Aout 2018	10 h 30 Ouest
Montes :	Jeudi 30 Aout 2018	10 h 30 Ouest

Dimanche 2 septembre 2018**ENGAGEMENTS****DAX****(1^{re} catégorie)****Diurne**

0516 245

4450 PRIX JOSEPH DE LAURENS
(Haies)**3.500 m Vendredi 24 août 2018** à 10 h 30**16 000**

(7 680, 3 840, 2 240, 1 520, 720) - dotation France Galop.
Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, n'ayant pas, en course de haies, reçu une allocation de 6.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 2.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

14 partants maximum

4451 PRIX J DEMOULIN
(Steeple-Chase)
(Inédits)**3.500 m****16 000**

(7 680, 3 840, 2 240, 1 520, 720) - dotation France Galop.
Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, n'ayant jamais couru en steeple-chase. **Poids : 67 k.**

PARC. No 3 14 partants maximum

Forfaits :	Mercredi 29 Aout 2018	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires :	Jeudi 30 Aout 2018	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes :	Jeudi 30 Aout 2018	11 h 30 Toulouse
Annul. Part. :	Vendredi 31 Aout 2018	10 h 30 Toulouse
Montes :	Vendredi 31 Aout 2018	10 h 30 Toulouse

JARNAC**(3^e catégorie)****Diurne**

0522 245

4452 PRIX DE LA SOCIETE DE
MONTIGNAC
(Haies)**3.200 m****11 000**

(5 280, 2 640, 1 540, 1 045, 495) - dotation France Galop.
Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, n'ayant pas, en courses de haies reçu 5.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 1.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

12 partants maximum

ENGAGEMENTS

Vendredi 24 août 2018 à 10 h 30

Dimanche 2 septembre 2018 (suite)

4453 PRIX HENRI DE LOTHERIE **3.800 m**
(Haies)

11 000

(5 280, 2 640, 1 540, 1 045, 495) - dotation France Galop. Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas reçu 5.000 en courses de haies (victoires et places). **Poids : 67 k.** Les poulains et les pouliches ayant reçu 1.500 en courses à obstacles (victoires et places) porteront 2 k., 3.000 porteront 4 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

12 partants maximum

4454 PRIX GUY BRAUD **3.800 m**
(Haies)

11 000

(5 280, 2 640, 1 540, 1 045, 495) - dotation France Galop. Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en course de haies, reçu une allocation de 5.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 1.000 cette année et par 2.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

12 partants maximum

Forfaits :	Mercredi 29 Aout 2018	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires :	Jeudi 30 Aout 2018	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes :	Jeudi 30 Aout 2018	11 h 30 Toulouse
Annul. Part. :	Vendredi 31 Aout 2018	10 h 30 Toulouse
Montes :	Vendredi 31 Aout 2018	10 h 30 Toulouse

NIMES

(1^{re} catégorie)

Diurne

0614 245

4541 PRIX DE L'ILE MAIRE **3.800 m**
(Steeple-Chase)

16 000

(7 680, 3 840, 2 240, 1 520, 720) - dotation France Galop. Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, cette année, reçu 8.000 en steeple-chases (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 2.500 cette année et par 5.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

12 partants maximum

Dimanche 2 septembre 2018 (suite)**ENGAGEMENTS****4542 PRIX MON FILLEUL**
(Steeple-Chase)**3.800 m Vendredi 24 août 2018** à 10 h 30**16 000**

(7 680, 3 840, 2 240, 1 520, 720) - dotation France Galop.
 Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu 10.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacle (victoires et places) : 1 k par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

12 partants maximum

Forfaits :	Mercredi 29 Aout 2018	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires :	Jeudi 30 Aout 2018	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes :	Jeudi 30 Aout 2018	11 h 30 Sud-Est
Annul. Part. :	Vendredi 31 Aout 2018	10 h 30 Sud-Est
Montes :	Vendredi 31 Aout 2018	10 h 30 Sud-Est

PLOERMEL(2^e catégorie A)**Diurne**

0143 245

4189 PRIX DU GENERAL DE TORQUAT
(Steeple-Chase)**4.000 m****13 000**

(6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) - dotation France Galop.
 Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas reçu 5.000 en steeple-chases (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 1.500 cette année et par 2.500 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

12 partants maximum

4190 PRIX LOUIS ALAIN
(Steeple-Chase - A réclamer)**4.000 m****10 000**

(4 800, 2 400, 1 400, 950, 450) - dotation France Galop.
 Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, mis à réclamer au minimum pour 6.000 avec prix de réclamation supérieurs de 1.000 en 1.000. **Poids : 68 k.** Surcharges accumulées: 1 k. par 1.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 6.000. En outre, les chevaux, ayant, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

12 partants maximum

ENGAGEMENTS

Vendredi 24 août 2018 à 10 h 30

Dimanche 2 septembre 2018 (suite)

4191 PRIX ASSOCIATION PAT.PLO **4.000 m**
(Cross-Country)

Challenge des Cross de l'Ouest

13 000

(6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) - dotation France Galop. Pour tous chevaux de **5 et 6 ans**, n'ayant pas reçu 5.000 cette année en steeple-chases (victoires et places). **Poids : 5 ans, 67 k. ; 6 ans, 69 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places): 1 k. par 1.500 cette année et par 3.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

12 partants maximum

4192 PRIX DE LA SOCIETE DES COURSES DE JOSSELIN **4.500 m**
(Cross-Country)

Challenge des Cross de l'Ouest

13 000

(6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) - dotation France Galop. Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.500 cette année et par 4.500 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

12 partants maximum

Forfaits :	Mercredi 29 Aout 2018	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires :	Jeudi 30 Aout 2018	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes :	Jeudi 30 Aout 2018	11 h 30 Ouest
Annul. Part. :	Vendredi 31 Aout 2018	10 h 30 Ouest
Montes :	Vendredi 31 Aout 2018	10 h 30 Ouest

POMPADOUR

(1^{re} catégorie)

Semi-Nocturne

0540 245

4455 PRIX DOMINIQUE MARCILHACY **3.900 m**
(Haies)

16 000

(7 680, 3 840, 2 240, 1 520, 720) - dotation France Galop. Pour tous chevaux de **5 ans**, n'ayant pas, gagné cette année en courses à obstacles. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 1.500, cette année et par 3.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

18 partants maximum

Dimanche 2 septembre 2018 (suite)**ENGAGEMENTS**

4456 PRIX DE L'ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES DU SUD-OUEST **3.600 m** **Vendredi 24 août 2018** à 10 h 30
(Steeple-Chase - Femelles)

16 000

(7 680, 3 840, 2 240, 1 520, 720) - dotation France Galop. Pour juments de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus, en course à obstacles, reçu une allocation de 9.500. **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

18 partants maximum

4457 PRIX DE ST SORNIN **4.500 m**
(Cross-Country - Autres Que de Pur Sang)

16 000

(7 680, 3 840, 2 240, 1 520, 720) - dotation France Galop. Pour chevaux entiers, hongres et juments de **5 ans et au-dessus**, n'étant pas de race Pur Sang. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

18 partants maximum

Forfaits :	Mercredi 29 Aout 2018	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires :	Jedi 30 Aout 2018	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes :	Jedi 30 Aout 2018	11 h 30 Toulouse
Annul. Part. :	Vendredi 31 Aout 2018	10 h 30 Toulouse
Montes :	Vendredi 31 Aout 2018	10 h 30 Toulouse

ENGAGEMENTS

Dimanche 9 septembre 2018

CHATEAUBRIANT

(1^{re} catégorie)

Diurne

0107 252

Vendredi 31 août 2018 à 10 h 30

4193 PRIX D'ENGHIEN **3.400 m**
(Haies - Mâles et Hongres)
(Inédits)

17 000

(8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop.
Pour poulains entiers et hongres de **3 ans**, n'ayant jamais couru.
Poids : 68 k. Les poulains n'ayant pas couru cinq fois en
courses au galop recevront 2 k.

15 partants maximum

4194 PRIX CHAMBERLIN **3.400 m**
(Haies - Femelles)
(Inédits)

17 000

(8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop.
Pour pouliches de **3 ans**, n'ayant jamais couru. **Poids : 68 k.**
Les pouliches n'ayant pas couru cinq fois au galop recevront
2 k.

15 partants maximum

Forfaits :	Mercredi 5 Septembre 2018	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires :	Jeudi 6 Septembre 2018	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes :	Jeudi 6 Septembre 2018	11 h 30 Ouest
Annul. Part. :	Vendredi 7 Septembre 2018	10 h 30 Ouest
Montes :	Vendredi 7 Septembre 2018	10 h 30 Ouest

CLUNY

(2^e catégorie A)

Diurne

0714 252

4563 GRAND STEEPLE CHASE DE CLUNY **4.000 m**
- JACQUES DE MILLY
(Steeple-Chase)

17 000

(8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette
année, en steeple-chases, reçu une allocation de 8.000. **Poids :**
67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en
courses à obstacles (victoires et places) :1 k. par 3.000 cette
année et par 6.500 l'année dernière.

14 partants maximum

Dimanche 9 septembre 2018 (suite)**ENGAGEMENTS**

4564 PRIX DE L'ABBAYE DE CLUNY **4.600 m** **Vendredi 31 août 2018** à 10 h 30
(Cross-Country)

14 000

(6 720, 3 360, 1 960, 1 330, 630) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en steeple chase, reçu une allocation de 6.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.500 cette année et par 5.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

14 partants maximum

Forfaits :	Mercredi 5 Septembre 2018	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires :	Jeudi 6 Septembre 2018	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes :	Jeudi 6 Septembre 2018	11 h 30 Centre-Est
Annul. Part. :	Vendredi 7 Septembre 2018	10 h 30 Centre-Est
Montes :	Vendredi 7 Septembre 2018	10 h 30 Centre-Est

GUINGAMP

(3^e catégorie)

Diurne

0115 252

4195 PRIX DE LA VILLE DE GUINGAMP **3.800 m**
(Steeple-Chase - A réclamer)

10 000

(4 800, 2 400, 1 400, 950, 450) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de **4 et 5 ans**, mis à réclamer pour 5.000, 7.000 ou 9.000. **Poids : 4 ans, 68 k. ; 5 ans, 70 k.** Les chevaux mis à réclamer pour 7.000 porteront 2 k., 9.000, 4 k. En outre, les chevaux, ayant, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

12 partants maximum

4196 PRIX ALFRED DE GUEBRIANT **3.800 m**
(Steeple-Chase)

11 000

(5 280, 2 640, 1 540, 1 045, 495) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, été classés 1^{er} d'un steeple-chase d'une dotation totale de 12.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 1.500 cette année et par 3.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

12 partants maximum

Forfaits :	Mercredi 5 Septembre 2018	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires :	Jeudi 6 Septembre 2018	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes :	Jeudi 6 Septembre 2018	11 h 30 Ouest
Annul. Part. :	Vendredi 7 Septembre 2018	10 h 30 Ouest
Montes :	Vendredi 7 Septembre 2018	10 h 30 Ouest

ENGAGEMENTS

Dimanche 9 septembre 2018 (suite)

JARNAC

(3^e catégorie)

Diurne

0522 252

Vendredi 31 août 2018 à 10 h 30

4458 PRIX DE LA SOCIETE DE GEMOZAC **3.200 m**
(Haies - A réclamer)

9 000

(4 320, 2 160, 1 260, 855, 405) - dotation France Galop.
Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, mis à réclamer pour 7.000, 8.000 ou 9.000. **Poids : 68 k.** Les poulains et les pouliches mis à réclamer pour 8.000 porteront 2 k., 9.000, 4 k. En outre, les poulains et les pouliches, ayant, en course de haies, reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

12 partants maximum

4459 PRIX ANDRE ET PHILIPPE BRECHET **3.800 m**
(Haies)

11 000

(5 280, 2 640, 1 540, 1 045, 495) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de **5 ans**, n'ayant pas, cette année, en course à obstacles, été classés 1er ou 2ème d'une course de dotation totale de 14.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 1.000 cette année et par 2.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

12 partants maximum

4460 PRIX ETS BERNARD LECHELLE **3.800 m**
(Haies - Femelles)

11 000

(5 280, 2 640, 1 540, 1 045, 495) - dotation France Galop.
Pour juments de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas reçu 10.000 en courses de haies (victoires et places) depuis le 1er septembre de l'année dernière inclus. **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 1.500 cette année et par 3.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

12 partants maximum

Forfaits :	Mercredi 5 Septembre 2018	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires :	Jeudi 6 Septembre 2018	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes :	Jeudi 6 Septembre 2018	11 h 30 Toulouse
Annul. Part. :	Vendredi 7 Septembre 2018	10 h 30 Toulouse
Montes :	Vendredi 7 Septembre 2018	10 h 30 Toulouse

Dimanche 9 septembre 2018 (suite)

ENGAGEMENTS

LA-ROCHE-POSAY

(2^e catégorie A)

Diurne

0217 252

4300 PRIX CENTER PARC
(Steeple-Chase - Cavalières et
Gentlemen-riders)

4.200 m Vendredi 31 août 2018 à 10 h 30

Challenge de l'Obstacle GRAS SAVOYE - HIPCOVER

13 000

(6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette
année, en steeple-chase, reçu 8.000 (victoires et places). **Poids :**
67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en
courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 2.000 cette
année et par 4.000 l'année dernière.

**Pour Gentlemen-riders et Cavalières, ceux n'ayant pas
gagné dix courses recevront 2 k.**

16 partants maximum

Forfaits :	Mercredi 5 Septembre 2018	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires :	Jeu di 6 Septembre 2018	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes :	Jeu di 6 Septembre 2018	11 h 30 Boulogne
Annul. Part. :	Vendredi 7 Septembre 2018	10 h 30 Boulogne
Montes :	Vendredi 7 Septembre 2018	10 h 30 Boulogne

LE TOUQUET

(1^{re} catégorie)

Diurne

0808 252

4612 PRIX SOCIETE "LOCA SERVICES" -
BOULOGNE SUR MER
(Haies - Mâles et Hongres)

3.500 m

16 000

(7 680, 3 840, 2 240, 1 520, 720) - dotation France Galop.
Pour poulains entiers et hongres de **3 ans**, n'ayant pas, en
course de haies, reçu 5.000 (victoires et places). **Poids : 66 k.**
Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses
à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 1.000.

**Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront
3 k.**

16 partants maximum

ENGAGEMENTS

Dimanche 9 septembre 2018 (suite)

Vendredi 31 août 2018 à 10 h 30

4613 PRIX DE BERCK **3.500 m**
(Haies - Femelles)**16 000**

(7 680, 3 840, 2 240, 1 520, 720) - dotation France Galop. Pour pouliches de **3 ans**, n'ayant pas, en course de haies, reçu 5.000 (victoires et places). **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 1.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

16 partants maximum

4614 PRIX OR NOIR AC **3.500 m**
(Haies)**16 000**

(7 680, 3 840, 2 240, 1 520, 720)

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en courses de haies, reçu 7.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 2.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

16 partants maximum

4615 PRIX MISTER SY **4.100 m**
(Haies)**16 000**

(7 680, 3 840, 2 240, 1 520, 720) - dotation France Galop. Pour tous chevaux de **5 ans**, ayant à la clôture des engagements une valeur égale ou inférieure à 55 k., n'ayant pas, cette année, en course à obstacles, été classés dans les deux premiers d'une course de dotation totale de 21.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 1.500 cette année et par 3.500 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

16 partants maximum

4616 PRIX MAX DE COMM **3.400 m**
(Steeple-Chase)**16 000**

(7 680, 3 840, 2 240, 1 520, 720) - dotation France Galop. Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en steeple-chase, été classés dans les trois premiers d'une course de dotation totale de 21.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 2.000 cette année et par 3.500 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

16 partants maximum

Dimanche 9 septembre 2018 (suite)

ENGAGEMENTS

4617 PRIX SOCIETE "MDTI" - ETAMPES **4.000 m** **Vendredi 31 août 2018** à 10 h 30
(Steeple-Chase - Handicap de catégorie)

16 000

(7 680, 3 840, 2 240, 1 520, 720) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas reçu, cette année, en steeple-chase, une allocation de 10.000.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 56 k.

16 partants maximum

Publication des poids, le mardi 4 septembre 10 h.

4618 PRIX DE LA FONDATION COEUR ET **5.200 m**
ARTERES
(Cross-Country)

16 000

(7 680, 3 840, 2 240, 1 520, 720) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu 10.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues, en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

16 partants maximum

Forfaits :	Mercredi 5 Septembre 2018	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires :	Jeu di 6 Septembre 2018	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes :	Jeu di 6 Septembre 2018	11 h 30 Nord
Annul. Part. :	Vendredi 7 Septembre 2018	10 h 30 Nord
Montes :	Vendredi 7 Septembre 2018	10 h 30 Nord

POMPADOUR

(1^{re} catégorie)

Diurne

0540 252

4461 PRIX MARCEL DELORD **3.900 m**
(Haies - Anglo-arabes)

19 000

(9 120, 4 560, 2 660, 1 805, 855) - dotation France Galop.
Pour chevaux entiers, hongres et juments de **5 ans et au-dessus**, anglo-arabes inscrits au Stud-Book anglo-arabe, nés et élevés en France, comptant au moins 12,5 % de sang arabe. **Poids : 5 ans, 66 k. ; 6 ans et au-dessus, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 5.000 cette année et par 10.000 l'année dernière. Les chevaux comptant au moins 18,5 % de sang arabe recevront 1 k.1/2, 25 %, 3 k., 37,5 %, 6 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

18 partants maximum

ENGAGEMENTS

Dimanche 9 septembre 2018 (suite)

Vendredi 31 août 2018 à 10 h 30

4462 PRIX VICTOR DESBOIS **4.200 m**
(Steeple-Chase)**16 000**

(7 680, 3 840, 2 240, 1 520, 720) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, reçu 20.000 en steeple-chases (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 3.500 cette année et par 6.500 l'année dernière.

18 partants maximum

4463 PRIX MAURICE CHAUFAILLE **4.500 m**
(Cross-Country)**15 000**

(7 200, 3 600, 2 100, 1 425, 675) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

18 partants maximum

4464 PRIX JEAN ET PIERRE DUMONT ST. **5.000 m**
PRIEST
(Cross-Country - Anglo-arabes)**25 000**

(12 000, 6 000, 3 500, 2 375, 1 125) - dotation France Galop.
Pour chevaux entiers, hongres et juments de **5 ans et au-dessus**, anglo-arabes, inscrits au Stud-Book anglo-arabe, nés et élevés en France, comptant au moins 12,5 % de sang arabe. **Poids : 69 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 8.000 cette année et par 14.000 l'année dernière. Les chevaux comptant au moins 18,5 % de sang arabe recevront 1 k.1/2, 25 %, 3 k., 37,5 %, 6 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

18 partants maximum

Forfaits :	Mercredi 5 Septembre 2018	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires :	Jeudi 6 Septembre 2018	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes :	Jeudi 6 Septembre 2018	11 h 30 Toulouse
Annul. Part. :	Vendredi 7 Septembre 2018	10 h 30 Toulouse
Montes :	Vendredi 7 Septembre 2018	10 h 30 Toulouse

Dimanche 9 septembre 2018 (suite)

ENGAGEMENTS

STRASBOURG

(Pôle Régional)

Diurne

0907 252

4681 PRIX DE L'AVENIR **3.500 m** Vendredi 31 août 2018 à 10 h 30
(Haies)

17 000

(8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, n'ayant pas, en courses de haies, reçu 9.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 2.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

16 partants maximum

4682 PRIX DU CONSEIL MUNICIPAL **4.000 m**
(Haies - Handicap de catégorie)

17 000

(8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en course de haies reçu une allocation de 8.000.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 55 k.

16 partants maximum

Publication des poids, le mardi 4 septembre 10 h.

4683 PRIX MISS HIPPODROME FRANCE **4.200 m**
(Steeple-Chase - Handicap de catégorie)

17 000

(8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 8.000.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 56 k.

16 partants maximum

Publication des poids, le mardi 4 septembre 10 h.

Forfaits :	Mercredi 5 Septembre 2018	11 h 30 Boulogne
Engls supplémentaires :	Jeu di 6 Septembre 2018	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes :	Jeu di 6 Septembre 2018	11 h 30 Est
Annul. Part. :	Vendredi 7 Septembre 2018	10 h 30 Est
Montes :	Vendredi 7 Septembre 2018	10 h 30 Est

LE PERTRE(2^e catégorie A)

Diurne

0126 258

Vendredi 7 septembre 2018 à 10 h 30 **4199** PRIX IMPRIMERIE DE L'OUDON **3.800 m**
(PRIX E. CAMUS)
(Steeple-Chase)

12 000

(5 760, 2 880, 1 680, 1 140, 540) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu une allocation de 6.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 1.500.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

14 partants maximum

4200 PRIX COLONEL GRANEL **3.800 m**
(Steeple-Chase)

13 000

(6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus, en steeple-chase, reçu 15.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

14 partants maximum

4201 PRIX OLIVIER D'ANDIGNE **4.000 m**
(Cross-Country)

Challenge des Cross de l'Ouest

12 000

(5 760, 2 880, 1 680, 1 140, 540) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **4 et 5 ans**, n'ayant, cette année, en steeple-chase, ni reçu une allocation de 6.000, ni reçu 10.000 (victoires et places) : **Poids : 4 ans, 67 k. ; 5 ans, 69 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 1.500 cette année et par 3.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

14 partants maximum

Samedi 15 septembre 2018 (suite)

ENGAGEMENTS

4202 PRIX DE LA GODERIE
(Cross-Country)

5.000 m **Vendredi 7 septembre 2018** à 10 h 30

Challenge des Cross de l'Ouest

12 000

(5 760, 2 880, 1 680, 1 140, 540) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de **6 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, reçu 5.000 en steeple-chases (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 1.500 cette année et par 3.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

14 partants maximum

Forfaits :	Mardi 11 Septembre 2018	11 h 30 Boulogne
Engls supplémentaires :	Mercredi 12 Septembre 2018	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes :	Mercredi 12 Septembre 2018	11 h 30 Ouest
Annul. Part. :	Jeudi 13 Septembre 2018	10 h 30 Ouest
Montes :	Jeudi 13 Septembre 2018	10 h 30 Ouest

ENGAGEMENTS

Dimanche 16 septembre 2018

DAX

(1^{re} catégorie)

Diurne

0516 259

- Vendredi 7 septembre 2018 à 10 h 30**
- 4465 PRIX CHATEAU DE POYANNE 3.800 m**
(Haies - Anglo-arabes)
(Inédits)
17 000
(8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop.
Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **3 ans**,
anglo-arabes, inscrits au Stud-Book anglo-arabe, nés et élevés
en France, comptant au moins 12,5 % de sang arabe ; n'ayant
jamais couru. **Poids : 67 k.** Les chevaux comptant au moins
18,5 % de sang arabe recevront 1 k.1/2, 25 %, 3 k.,37,5 %,6 k.
**Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront
3 k.**
14 partants maximum
- 4466 PRIX DU GOLFE DE GASCOGNE 3.800 m**
(Haies)
16 000
(7 680, 3 840, 2 240, 1 520, 720) - dotation France Galop.
Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, cette
année, en course de haies, reçu 8.000 (victoires et places).
Poids : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues
en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 2.500
cette année et par 4.000 l'année dernière.
14 partants maximum
- 4467 PRIX ROGER DE VAZELHES 4.100 m**
(Steeple-Chase - Anglo-arabes)
30 000
(14 400, 7 200, 4 200, 2 850, 1 350) - dotation France Galop.
Pour chevaux de **5 ans et au-dessus**, anglo-arabes, inscrits
au Stud-Book anglo-arabes, nés et élevés en France, comptant
au moins 12,5 % de sang arabe, n'ayant pas, depuis le 1er
janvier de l'année dernière inclus, en steeple-chase, reçu 25.000
(victoires et places). **Poids : 5 ans, 67 k. ; 6 ans et au-dessus,
69 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en
courses à obstacles (victoires et places) :1 k. par 5.000 depuis
le 1er janvier de l'année dernière inclus.
Les chevaux comptant au moins 18,5 % de sang arabe recevront
1 k.1/2, 25 %, 3 k., 37,5 %,6 k.
PARC. No I 14 partants maximum

Forfaits :	Mercredi 12 Septembre 2018	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires :	Jeudi 13 Septembre 2018	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes :	Jeudi 13 Septembre 2018	11 h 30 Toulouse
Annul. Part. :	Vendredi 14 Septembre 2018	10 h 30 Toulouse
Montes :	Vendredi 14 Septembre 2018	10 h 30 Toulouse

JARNAC

(3^e catégorie)

Diurne

0522 259

4468 PRIX DE LA SOCIETE ROYAN **3.200 m** Vendredi 7 septembre 2018 à 10 h 30
ATLANTIQUE
(Haies)

11 000

(5 280, 2 640, 1 540, 1 045, 495) - dotation France Galop.
Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, n'ayant, en course à obstacles, ni couru trois fois, ni reçu deux allocations. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 1.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

12 partants maximum

4469 PRIX LOUIS DUBOURG **3.800 m**
(Haies - A réclamer)

9 000

(4 320, 2 160, 1 260, 855, 405) - dotation France Galop.
Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, mis à réclamer pour 6.000 ou 8.000. **Poids : 68 k.** Les poulains et les pouliches mis à réclamer pour 8.000 porteront 2 k. En outre, les poulains et les pouliches, ayant, cette année, en course de haies, reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

12 partants maximum

4470 PRIX DES AGENCES LAFONTAINE **3.800 m**
IMMOBILIER
(Haies)

11 000

(5 280, 2 640, 1 540, 1 045, 495) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas reçu 12.000 en courses de haies (victoires et places) depuis le 1er septembre de l'année dernière inclus. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 1.500 cette année et par 3.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

12 partants maximum

Forfaits :	Mercredi 12 Septembre 2018	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires :	Jeu di 13 Septembre 2018	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes :	Jeu di 13 Septembre 2018	11 h 30 Toulouse
Annul. Part. :	Vendredi 14 Septembre 2018	10 h 30 Toulouse
Montes :	Vendredi 14 Septembre 2018	10 h 30 Toulouse

LA-ROCHE-SUR-YON

(2^e catégorie A)

Diurne

0124 259

Vendredi 7 septembre 2018 à 10 h 30

4203 PRIX GEORGES BATIOU **3.400 m**
(Steeple-Chase - Autres Que de Pur Sang)**13 000**

(6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) - dotation France Galop.
Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **4 ans**, n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant pas gagné un steeple-chase. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 1.500.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

14 partants maximum

4204 PRIX STEPHANE LEIGNEL **4.200 m**
(Steeple-Chase)**13 000**

(6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux, de **5 et 6 ans**, les 6 ans n'ayant pas, cette année, gagné un steeple-chase. **Poids : 5 ans, 67 k. ; 6 ans, 69 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 1.500 cette année et par 3.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

14 partants maximum

4205 PRIX DU CONSEIL REGIONAL-
PAYS DE LOIRE **4.200 m**
(Steeple-Chase)**13 000**

(6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus, reçu 15.000 en steeple-chases (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 2.000 cette année et par 3.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

14 partants maximum

Forfaits :	Mercredi 12 Septembre 2018	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires :	Jeudi 13 Septembre 2018	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes :	Jeudi 13 Septembre 2018	11 h 30 Ouest
Annul. Part. :	Vendredi 14 Septembre 2018	10 h 30 Ouest
Montes :	Vendredi 14 Septembre 2018	10 h 30 Ouest

Dimanche 16 septembre 2018 (suite)

ENGAGEMENTS

LYON PARILLY

(Pôle Régional)

Diurne

0712 259

4565 PRIX D'ACHERES **3.400 m** Vendredi 7 septembre 2018 à 10 h 30
(Haies)

17 000

(8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, n'ayant pas, en course de haies, reçu 9.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 2.500.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

16 partants maximum

4566 PRIX DES MONTS DU FOREZ **3.800 m**
(Haies)

17 000

(8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en course de haies, été classés 1er ou 2ème d'une course de dotation totale de 24.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 3.500 cette année et par 7.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

16 partants maximum

4567 PRIX MISSILE **4.100 m**
(Steeple-Chase)

17 000

(8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 10.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

16 partants maximum

Forfaits :	Mercredi 12 Septembre 2018	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires :	Jeudi 13 Septembre 2018	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes :	Jeudi 13 Septembre 2018	11 h 30 Centre-Est
Annul. Part. :	Vendredi 14 Septembre 2018	10 h 30 Centre-Est
Montes :	Vendredi 14 Septembre 2018	10 h 30 Centre-Est

ENGAGEMENTS

Dimanche 16 septembre 2018 (suite)

MONTAUBAN

(3^e catégorie)

Diurne

0535 259

Vendredi 7 septembre 2018 à 10 h 30

4471 PRIX PIERRE FABRE **3.500 m**

(Haies)

11 000

(5 280, 2 640, 1 540, 1 045, 495) - dotation France Galop. Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 1.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

12 partants maximum

4472 PRIX GERARD SEREYS **3.500 m**

(Haies)

11 000

(5 280, 2 640, 1 540, 1 045, 495) - dotation France Galop. Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en course de haies, reçu une allocation de 6.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 1.000 cette année et par 2.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

12 partants maximum

Forfaits :	Mercredi 12 Septembre 2018	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires :	Jeudi 13 Septembre 2018	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes :	Jeudi 13 Septembre 2018	11 h 30 Toulouse
Annul. Part. :	Vendredi 14 Septembre 2018	10 h 30 Toulouse
Montes :	Vendredi 14 Septembre 2018	10 h 30 Toulouse

NIMES

(1^{re} catégorie)

Diurne

0614 259

4545 PRIX DE LA LANDE **3.400 m**

(Steeple-Chase)

17 000

(8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop. Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu 5.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 2.500. Les poulains et pouliches n'ayant jamais couru en steeple-chases recevront 2 k.

12 partants maximum

Dimanche 16 septembre 2018 (suite)

ENGAGEMENTS

4546 PRIX DU MATZ **3.800 m** Vendredi 7 septembre 2018 à 10 h 30
(Steeple-Chase - A réclamer)

12 000

(5 760, 2 880, 1 680, 1 140, 540) - dotation France Galop.
Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, mis à réclamer pour 7.000, 9.000 ou 11.000. **Poids : 68 k.** Les poulains et pouliches mis à réclamer pour 9.000 porteront 2 k. ; pour 11.000, 4 k. En outre, les poulains et pouliches ayant, cette année, en steeple-chases, reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k. **Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.**

12 partants maximum

4547 PRIX ALBERT MOSSE **3.800 m**
(Steeple-Chase)

17 000

(8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de **5 ans**, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu 10.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 2.500.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

12 partants maximum

4548 PRIX DE FONT-ROSE **3.800 m**
(Steeple-Chase - Handicap de catégorie)

17 000

(8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 10.000

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapé aura attribué une valeur égale ou inférieure à 56 k.

12 partants maximum

Publication des poids, le mardi 11 septembre 10 h.

Forfaits :	Mercredi 12 Septembre 2018	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires :	Jeudi 13 Septembre 2018	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes :	Jeudi 13 Septembre 2018	11 h 30 Sud-Est
Annul. Part. :	Vendredi 14 Septembre 2018	10 h 30 Sud-Est
Montes :	Vendredi 14 Septembre 2018	10 h 30 Sud-Est

ENGAGEMENTS

Dimanche 16 septembre 2018 (suite)

PLOERMEL

(2^e catégorie A)

Diurne

0143 259

Vendredi 7 septembre 2018 à 10 h 30

4206 PRIX RENE COUETIL **4.000 m**
(Steeple-Chase)

11 000

(5 280, 2 640, 1 540, 1 045, 495) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **6 ans et au-dessus**, n'ayant pas, depuis le 1er septembre de l'année dernière inclus, reçu une allocation de 5.000 en steeple-chase. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 1.000 cette année et par 3.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses reçoivent 3 k.

12 partants maximum

4207 GRAND PRIX DE PLOERMEL **4.500 m**
(Steeple-Chase - Handicap de catégorie)

18 000

(8 640, 4 320, 2 520, 1 710, 810) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 9.000.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 56 k.

12 partants maximum

Publication des poids, le mardi 11 septembre 10 h.

4208 PRIX COLONEL JANVIER **4.000 m**
(Cross-Country)

Challenge des Cross de l'Ouest

13 000

(6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 et 6 ans**, les 5 ans, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 11.000 ; les 6 ans, n'ayant pas, cette année, été classés dans les trois premiers d'une course de dotation totale de 21.000. **Poids : 5 ans, 67 k. ; 6 ans, 69 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 5.000 cette année et par 10.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses reçoivent 3 k.

12 partants maximum

Dimanche 16 septembre 2018 (suite)

ENGAGEMENTS

4209 PRIX COLONEL DE LAMBILLY **4.500 m** **Vendredi 7 septembre 2018** à 10 h 30
(Cross-Country)

Challenge des Cross de l'Ouest

11 000

(5 280, 2 640, 1 540, 1 045, 495) - dotation France Galop. Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant cette année, en steeple-chase, ni reçu une allocation de 4.500, ni reçu 8.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 1.000 cette année et par 2.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

12 partants maximum

4210 GRAND STEEPLE CHASE CROSS **5.000 m**
COUNTRY DE PLOERMEL- PRIX
JEAN DE TORQUAT
(Cross-Country)

Epreuve comptant pour le Championnat
de France de Cross-Country

25 000

(12 000, 6 000, 3 500, 2 375, 1 125) - dotation France Galop. Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 6.000 cette année et par 12.000 l'année dernière.

Les décharges prévues par l'article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.

12 partants maximum

Forfaits :	Mercredi 12 Septembre 2018	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires :	Jedi 13 Septembre 2018	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes :	Jedi 13 Septembre 2018	11 h 30 Ouest
Annul. Part. :	Vendredi 14 Septembre 2018	10 h 30 Ouest
Montes :	Vendredi 14 Septembre 2018	10 h 30 Ouest



ENGAGEMENTS

Samedi 22 septembre 2018

VITRE

(2^e catégorie A)

Diurne

0160 265

Vendredi 14 septembre 2018 à 10 h 30 **3815** PRIX FEDERATION REGIONALE DE L'OUEST **3.800 m**

(Haies - A réclamer)

10 000

(4 800, 2 400, 1 400, 950, 450) - dotation France Galop. Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, mis à réclamer pour 7.000, 9.000 ou 11.000. **Poids : 68 k.** Les poulains et pouliches mis à réclamer pour 9.000 porteront 2 k. ; pour 11.000, 4 k. En outre, les poulains et pouliches ayant, cette année, en courses de haies, reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

14 partants maximum

3814 PRIX LA CHAUX DE SAINT PIERRE **3.800 m**
(Haies - Femelles)

11 000

(5 280, 2 640, 1 540, 1 045, 495) - dotation France Galop. Pour pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en courses à obstacles, reçu 6.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 1.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

14 partants maximum

Forfaits :	Mardi 18 Septembre 2018	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires :	Mercredi 19 Septembre 2018	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes :	Mercredi 19 Septembre 2018	11 h 30 Ouest
Annul. Part. :	Jeudi 20 Septembre 2018	10 h 30 Ouest
Montes :	Jeudi 20 Septembre 2018	10 h 30 Ouest

Dimanche 23 septembre 2018

ENGAGEMENTS

ANGOULEME

(2^e catégorie A)

Diurne

0502 266

4473 PRIX VIVAL MOUTHIER (Haies) **3.400 m** Vendredi 14 septembre 2018 à 10 h 30

13 000

(6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) - dotation France Galop. Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, n'ayant pas, en course de haies, reçu 6.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) 1 k. par 1.500.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

16 partants maximum

4474 PRIX ANGOULEME BOISSONS (Haies - A réclamer) **3.800 m**

11 000

(5 280, 2 640, 1 540, 1 045, 495) - dotation France Galop. Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, mis à réclamer pour 6.000, 8.000 ou 10.000. **Poids : 68 k.** Les chevaux mis à réclamer pour 8.000 porteront 2 k., pour 10.000, 4 k. En outre, les chevaux ayant, cette année, en course de haies, reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

16 partants maximum

4475 PRIX HARAS DU BERLAIS (Steeple-Chase) **3.800 m**

13 000

(6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) - dotation France Galop. Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu une allocation de 6.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 2.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

16 partants maximum

4476 PRIX DEKRA NORISKO CONTROLE TECHNIQUE (Steeple-Chase) **4.000 m**

13 000

(6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) - dotation France Galop. Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu 9.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

16 partants maximum

ENGAGEMENTS

Dimanche 23 septembre 2018 (suite)

Vendredi 14 septembre 2018 à 10 h 30 **4477 PRIX MISS POITOU-CHARENTES** **4.000 m**
(Steeple-Chase)

13 000

(6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) - dotation France Galop. Pour tous chevaux de **5 ans**, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu 8.000 (victoires et places). **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues, en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

16 partants maximum

4478 PRIX HUITRES MUST PEARL DE PASCAL MAGNE **4.000 m**
(Steeple-Chase - Cavalières et Gentlemen-riders)

Challenge de l'Obstacle GRAS SAVOYE - HIPCOVER

13 000

(6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) - dotation France Galop. Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, en steeple-chase, depuis le 1er juillet de l'année dernière inclus, reçu 10.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues, en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 3.000 cette année et par 5.000 l'année dernière.

Pour Gentlemen-riders et Cavalières, ceux n'ayant pas gagné dix courses recevront 2 k.

16 partants maximum

4479 PRIX DES BENEVOLES ANGOULEME **4.200 m**
(Cross-Country)

13 000

(6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) - dotation France Galop. Pour tous chevaux de **5 et 6 ans**, les 6 ans n'ayant pas, cette année, en steeple-chases reçu une allocation de 6.000. **Poids : 5 ans, 67 k., 6 ans, 69 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

16 partants maximum

Forfaits :	Mercredi 19 Septembre 2018	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires :	Jeudi 20 Septembre 2018	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes :	Jeudi 20 Septembre 2018	11 h 30 Toulouse
Annul. Part. :	Vendredi 21 Septembre 2018	10 h 30 Toulouse
Montes :	Vendredi 21 Septembre 2018	10 h 30 Toulouse

LANDIVISIAU

(2^e catégorie A)

Diurne
0122 266

4214 PRIX DE BRETAGNE **3.900 m Vendredi 14 septembre 2018 à 10 h 30**
(Steeple-Chase - A réclamer)

11 000

(5 280, 2 640, 1 540, 1 045, 495) - dotation France Galop.
Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, mis à réclamer pour 7.000 ou 9.000. **Poids : 68 k.** Les poulains et pouliches mis à réclamer pour 9.000 porteront 2 k. En outre, les poulains et pouliches ayant, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

14 partants maximum

4215 PRIX J.DE TONQUEDEC **4.200 m**
(Steeple-Chase)

13 000

(6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de **5 ans**, n'ayant pas, en steeple-chases, reçu 9.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 2.000 depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

14 partants maximum

4216 PRIX DE KERVEN - EDOUARD LECLERC **4.200 m**
(Steeple-Chase - Autres Que de Pur Sang)

13 000

(6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) - dotation France Galop.
Pour chevaux entiers, hongres et juments de **5 ans et au-dessus**, n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant pas, cette année, reçu 10.000 en steeple-chases (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 1.500 cette année et par 3.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

14 partants maximum

Forfaits :	Mercredi 19 Septembre 2018	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires :	Jeu di 20 Septembre 2018	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes :	Jeu di 20 Septembre 2018	11 h 30 Ouest
Annul. Part. :	Vendredi 21 Septembre 2018	10 h 30 Ouest
Montes :	Vendredi 21 Septembre 2018	10 h 30 Ouest

ENGAGEMENTS

Dimanche 23 septembre 2018 (suite)

LYON PARILLY

(Pôle Régional)

Diurne

0712 266

Vendredi 14 septembre 2018 à 10 h 30 **4576** PRIX DU MONT BLANC **3.800 m**
(Haies)
17 000
(8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en courses à obstacles, reçu 10.000 (victoires et places).
Poids : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.
Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.
16 partants maximum

4577 PRIX DU PUY DE DOME **3.400 m**
(Steeple-Chase)
17 000
(8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop.
Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu 1.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.**
Les poulains et pouliches n'ayant jamais couru en steeple-chases recevront 2 k.
16 partants maximum

4578 PRIX UCELLO II **4.100 m**
(Steeple-Chase - Femelles)
17 000
(8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop.
Pour toutes juments de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en course à obstacles, reçu une allocation de 10.000.
Poids : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places): 1 k. par 3.000 cette année et par 5.000 l'année dernière.
Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.
16 partants maximum

Forfaits :	Mercredi 19 Septembre 2018	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires :	Jeudi 20 Septembre 2018	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes :	Jeudi 20 Septembre 2018	11 h 30 Centre-Est
Annul. Part. :	Vendredi 21 Septembre 2018	10 h 30 Centre-Est
Montes :	Vendredi 21 Septembre 2018	10 h 30 Centre-Est

Dimanche 30 septembre 2018

ENGAGEMENTS

CASTERA-VERDUZAN

(2^e catégorie A)

Diurne

0511 273

4484 PRIX DE MADIRAN
(Haies)

3.100 m Vendredi 21 septembre 2018 à 10 h 30

12 000

(5 760, 2 880, 1 680, 1 140, 540) - dotation France Galop.
Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, ayant couru et n'ayant pas, en course de haies, été classés dans les trois premiers d'une course de dotation totale de 16.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 1.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

15 partants maximum

4485 PRIX DE PAU
(Cross-Country)

4.300 m

12 000

(5 760, 2 880, 1 680, 1 140, 540) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de **4 et 5 ans**, les 5 ans n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu 6.000 (victoires et places). **Poids : 4 ans, 67 k. ; 5 ans, 69 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 5.000 depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

15 partants maximum

4486 GRAND CROSS COUNTRY DU GERS
(Cross-Country)

4.300 m

17 000

(8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 7.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

15 partants maximum

Forfaits :	Mercredi 26 Septembre 2018	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires :	Jeudi 27 Septembre 2018	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes :	Jeudi 27 Septembre 2018	11 h 30 Toulouse
Annul. Part. :	Vendredi 28 Septembre 2018	10 h 30 Toulouse
Montes :	Vendredi 28 Septembre 2018	10 h 30 Toulouse

DAX(1^{re} catégorie)

Diurne

0516 273

Vendredi 21 septembre 2018 à 10 h 30 **4487** PRIX J. DESOUTTER **3.500 m**
(Haies - Femelles)

16 000

(7 680, 3 840, 2 240, 1 520, 720) - dotation France Galop.

Pour pouliches de **3 ans**, n'ayant pas, en course de haies, reçu 6.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 1.500.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

14 partants maximum

4488 PRIX MALHADO ISLAND **3.500 m**
(Haies - A réclamer)

13 000

(6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, mis à réclamer pour 8.000, 10.000 ou 12.000. **Poids : 68 k.** Les poulains et pouliches mis à réclamer pour 10.000 porteront 2 k. ; pour 12.000, 4 k. En outre, les poulains et pouliches, ayant, cette année, en courses de haies, reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

14 partants maximum

4489 PRIX M.M. ET JAY LABROUCHE **3.500 m**
(Haies)

16 000

(7 680, 3 840, 2 240, 1 520, 720) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, cette année, en course à obstacles, reçu une allocation de 10.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 3.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

14 partants maximum

Dimanche 30 septembre 2018 (suite)**ENGAGEMENTS**

4490 GRAND PRIX DYNAVENA/CERES (PX DE L'ADOUR) **3.500 m** **Vendredi 21 septembre 2018** à 10 h 30
(Haies - A réclamer)

13 000

(6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) - dotation France Galop. Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, mis à réclamer pour 8.000, 10.000 ou 12.000. **Poids : 68 k.** Les poulains et pouliches mis à réclamer pour 10.000 porteront 2 k., pour 12.000, 4 k. En outre, les poulains et pouliches ayant, cette année, en courses de haies, reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

14 partants maximum

4491 PRIX DE L'AGLOMERATION DU GRAND DAX **3.800 m**
(Haies - Handicap de catégorie)

17 000

(8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop. Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 55 k.

14 partants maximum

Publication des poids, le mardi 25 septembre 10 h.

4492 PRIX DES REMPARTS **3.800 m**
(Steeple-Chase - A réclamer)

13 000

(6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) - dotation France Galop. Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, mis à réclamer pour 6.000, 8.000 ou 10.000. **Poids : 68 k.** Les poulains et pouliches mis à réclamer pour 8.000 porteront 2 k. ; pour 10.000, 4 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

PARC. No 2 14 partants maximum

4493 PRIX DU PAYS BASQUE **3.500 m**
(Steeple-Chase - A réclamer)

13 000

(6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) - dotation France Galop. Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, mis à réclamer pour 6.000, 8.000 ou 10.000. **Poids : 68 k.** Les chevaux mis à réclamer pour 8.000 porteront 2 k. ; pour 10.000, 4 k. En outre, les chevaux ayant, en steeple-chases, reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k..

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

PARC. No 3 14 partants maximum

Forfaits :	Mercredi 26 Septembre 2018	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires :	Judi 27 Septembre 2018	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes :	Judi 27 Septembre 2018	11 h 30 Toulouse
Annul. Part. :	Vendredi 28 Septembre 2018	10 h 30 Toulouse
Montes :	Vendredi 28 Septembre 2018	10 h 30 Toulouse

LE TOUQUET(1^{re} catégorie)

Diurne

0808 273

Vendredi 21 septembre 2018 à 10 h 30 **4635** PRIX ATOL **3.500 m**
(Haies)

16 000

(7 680, 3 840, 2 240, 1 520, 720) - dotation France Galop.

Pour tous poulains pouliches de **3 ans**, n'ayant pas, en course de haies, reçu 5.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues, en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 1.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

16 partants maximum

4636 PRIX DU CREDIT AGRICOLE **3.500 m**
(Haies)

16 000

(7 680, 3 840, 2 240, 1 520, 720) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, cette année, en course à obstacles, reçu 6.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 1.500 cette année et par 3.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

16 partants maximum

4637 PRIX LE FIREMAN **4.100 m**
(Haies)

17 000

(8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, ayant à la clôture des engagements une valeur égale ou inférieure à 55k., n'ayant, depuis le 1er septembre de l'année dernière inclus, en course de haies, ni reçu une allocation de 6.000 ni reçu 12.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 1.500 cette année et par 3.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

Cette épreuve pourra être utilisée comme support de paris hors hippodrome.

Dans cette épreuve, les règles d'éliminations et de priorités sont celles applicables aux courses PREMIUM.

16 partants maximum

Dimanche 30 septembre 2018 (suite)

ENGAGEMENTS

4638 PRIX LOCA SERVICES
(Steeple-Chase - A réclamer)

4.000 m Vendredi 21 septembre 2018 à 10 h 30

13 000

(6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, mis à réclamer pour 8.000, 10.000 ou 12.000. **Poids : 68 k.** Les poulains et pouliches mis à réclamer pour 10.000 porteront 2 k. ; pour 12.000, 4 k. En outre, les poulains et pouliches ayant, cette année, en steeple-chases, reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

16 partants maximum

4639 PRIX DU CREDIT MUTUEL NORD
EUROPE
(Steeple-Chase)

3.400 m

16 000

(7 680, 3 840, 2 240, 1 520, 720) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu une allocation de 4.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 2.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

16 partants maximum

4640 PRIX OPALE CORNER
(Steeple-Chase)

4.000 m

17 000

(8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, ayant à la clôture des engagements une valeur égale ou inférieure à 55 k., n'ayant pas, depuis le 1er décembre de l'année dernière inclus, en steeple-chase, reçu une allocation de 7.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 2.500 cette année et par 5.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

16 partants maximum

ENGAGEMENTS

Dimanche 30 septembre 2018 (suite)**Vendredi 21 septembre 2018** à 10 h 30 **4641 GRAND PRIX DE LA VILLE DU TOUQUET** **5.200 m**TOUQUET
(Cross-Country)**21 000**

(10 080, 5 040, 2 940, 1 995, 945) - dotation France Galop.
 Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 8.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 3.000 cette année et par 6.000 l'année dernière.
 16 partants maximum

Forfaits :	Mercredi 26 Septembre 2018	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires :	Jeudi 27 Septembre 2018	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes :	Jeudi 27 Septembre 2018	11 h 30 Nord
Annul. Part. :	Vendredi 28 Septembre 2018	10 h 30 Nord
Montes :	Vendredi 28 Septembre 2018	10 h 30 Nord

PARAY-LE-MONIAL(2^e catégorie A)

Diurne

0717 273

4582 PRIX ARMETAL **4.000 m**
(Steeple-Chase - Femelles)**13 000**

(6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) - dotation France Galop.
 Pour pouliches et juments de **4 et 5 ans**, n'ayant pas, en steeple-chase, cette année, reçu une allocation de 6.000. **Poids : 4 ans, 65 k. ; 5 ans, 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues, en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 1.500 cette année et par 3.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

14 partants maximum

4583 PRIX VILLA MEDICIS **4.500 m**
(Cross-Country)**13 000**

(6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) - dotation France Galop.
 Pour tous chevaux de **4 et 5 ans**, les 5 ans n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 5.000. **Poids : 4 ans, 67 k. ; 5 ans, 69 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

14 partants maximum

Forfaits :	Mercredi 26 Septembre 2018	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires :	Jeudi 27 Septembre 2018	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes :	Jeudi 27 Septembre 2018	11 h 30 Centre-Est
Annul. Part. :	Vendredi 28 Septembre 2018	10 h 30 Centre-Est
Montes :	Vendredi 28 Septembre 2018	10 h 30 Centre-Est

Dimanche 30 septembre 2018 (suite)

ENGAGEMENTS

SEGRE(2^e catégorie A)

Diurne

0239 273

4311 PRIX SIGMA (PRIX HAUT ANJOU) **3.800 m** **Vendredi 21 septembre 2018** à 10 h 30
(Steeple-Chase - Femelles)

13 000

(6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) - dotation France Galop.
Pour pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, reçu 8.000 en steeple-chases (victoires et places). **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 2.500.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

15 partants maximum

4312 PRIX JARDINERIE RETIF (PRIX MID DANCER) **4.300 m**
(Steeple-Chase - Cavalières et Gentlemen-riders)

Challenge de l'Obstacle GRAS SAVOYE - HIPCOVER
--

13 000

(6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu 10.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.

Pour Gentlemen-riders et Cavalières, ceux n'ayant pas gagné dix courses recevront 2 k.

15 partants maximum

4313 GRAND STEEPLE-CHASE CROSS COUNTRY DE SEGRE **4.800 m**
(Cross-Country)

17 000

(8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 4.000 cette année et par 6.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

15 partants maximum

Forfaits :	Mercredi 26 Septembre 2018	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires :	Jeudi 27 Septembre 2018	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes :	Jeudi 27 Septembre 2018	11 h 30 Boulogne
Annul. Part. :	Vendredi 28 Septembre 2018	10 h 30 Boulogne
Montes :	Vendredi 28 Septembre 2018	10 h 30 Boulogne

SEGRE(2^e catégorie A)

Diurne

0239 274

Lundi 24 septembre 2018 à 10 h 30

4314 PRIX MOREAU ASSOCIES (PRIX DE SAMES) **3.800 m**
(Steeple-Chase)

13 000

(6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant, en steeple-chase, ni couru trois fois ni reçu deux allocations. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 3.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

15 partants maximum

4315 PRIX CENTRE LECLERC SEGRE (PRIX KAUTOSTAR) **3.800 m**
(Steeple-Chase - Femelles)

13 000

(6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) - dotation France Galop.

Pour juments de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, depuis le 1er juillet de l'année dernière inclus, en steeple-chase, reçu une allocation de 6.000. **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

15 partants maximum

4316 PRIX CREDIT MUTUEL (PRIX MON MOME) **4.000 m**
(Cross-Country - A réclamer)

11 000

(5 280, 2 640, 1 540, 1 045, 495) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **4 et 5 ans**, mis à réclamer pour 8.000 ou 10.000. **Poids : 4 ans, 68 k. ; 5 ans, 70 k.** Les chevaux mis à réclamer pour 10.000 porteront 2 k. En outre, les chevaux ayant, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

15 partants maximum

Lundi 1^{er} octobre 2018 (suite)

ENGAGEMENTS

4317 PRIX MMA (PRIX RENE BLONDEAU) **4.800 m** **Lundi 24 septembre 2018** à 10 h 30
(Cross-Country)

12 000

(5 760, 2 880, 1 680, 1 140, 540) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus, en steeple-chase, reçu 16.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 1.500 cette année et par 3.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

15 partants maximum

Forfaits :	Mercredi 26 Septembre 2018	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires :	Jeudi 27 Septembre 2018	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes :	Jeudi 27 Septembre 2018	11 h 30 Boulogne
Annul. Part. :	Vendredi 28 Septembre 2018	10 h 30 Boulogne
Montes :	Vendredi 28 Septembre 2018	10 h 30 Boulogne

AGEN-LE PASSAGE(2^e catégorie A)**Diurne**

0580 280

Vendredi 28 septembre 2018 à 10 h 30 **4498** PRIX ARMAND BASTOUL **4.200 m**
(Cross-Country)

12 000

(5 760, 2 880, 1 680, 1 140, 540) - dotation France Galop. Pour tous chevaux de **5 et 6 ans**, les 6 ans n'ayant pas, cette année, reçu 8.000 en steeple-chases (victoires et places). **Poids : 5 ans, 67 k. ; 6 ans, 69 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 5.000 depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

15 partants maximum

4499 PRIX DE LANGON **4.200 m**
(Cross-Country - Anglo-arabes)

16 000

(7 680, 3 840, 2 240, 1 520, 720) - dotation France Galop. Pour chevaux entiers, hongres et juments de **5 ans et au-dessus**, anglo-arabes, inscrits au Stud-Book anglo-arabe, nés et élevés en France, comptant au moins 12,5% de sang-arabe, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu 18.000 (victoires et places). **Poids : 5 ans, 66 k. ; 6 ans et au-dessus, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 4.000 cette année et par 8.000 l'année dernière. Les chevaux comptant au moins 18,5 % de sang arabe recevront 1 k.1/2, 25 %, 3 k., 37,5 %, 6 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

15 partants maximum

Forfaits :	Mercredi 3 Octobre 2018	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires :	Jeudi 4 Octobre 2018	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes :	Jeudi 4 Octobre 2018	11 h 30 Toulouse
Annul. Part. :	Vendredi 5 Octobre 2018	10 h 30 Toulouse
Montes :	Vendredi 5 Octobre 2018	10 h 30 Toulouse

Dimanche 7 octobre 2018 (suite)

ENGAGEMENTS

LA-ROCHE-SUR-YON

(2^e catégorie A)

Diurne

0124 280

4220 PRIX HENRI DEBRAY **3.400 m** **Vendredi 28 septembre 2018** à 10 h 30
(Steeple-Chase - Autres Que de Pur Sang)

13 000

(6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) - dotation France Galop.
Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **4 ans**, n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu une allocation de 6.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) :1 k. par 1.500.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

14 partants maximum

4221 PRIX GILLES TARTOUE **4.200 m**
(Steeple-Chase - Autres Que de Pur Sang)

13 000

(6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) - dotation France Galop.
Pour chevaux entiers, hongres et juments de **5 ans**, n'étant pas de race Pur sang, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 5.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) :1 k. par 1.000 cette année et par 2.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

14 partants maximum

4222 PRIX DE SAVENAY **4.200 m**
(Steeple-Chase - A réclamer)

11 000

(5 280, 2 640, 1 540, 1 045, 495) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, mis à réclamer pour 5.000, 6.000 ou 7.000. **Poids : 68 k.** Les chevaux mis à réclamer pour 6.000 porteront 2 k., 7.000, 4 k. En outre, les chevaux ayant, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k., plusieurs allocations de 5.000, 4 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

14 partants maximum

ENGAGEMENTS

Dimanche 7 octobre 2018 (suite)

Vendredi 28 septembre 2018 à 10 h 30 **4223** PRIX DE LA VILLE DE LA ROCHE SUR YON **4.200 m**

(Steeple-Chase - Autres Que de Pur Sang)

13 000

(6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) - dotation France Galop.

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **6 ans et au-dessus**, n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 6.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 1.500 cette année et par 2.500 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

14 partants maximum

Forfaits :	Mercredi 3 Octobre 2018	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires :	Jeudi 4 Octobre 2018	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes :	Jeudi 4 Octobre 2018	11 h 30 Ouest
Annul. Part. :	Vendredi 5 Octobre 2018	10 h 30 Ouest
Montes :	Vendredi 5 Octobre 2018	10 h 30 Ouest

NIMES

(1^{re} catégorie)

Diurne

0614 280

4551 PRIX CHRISTIAN FORNAROLI **3.800 m**
(Steeple-Chase)

17 000

(8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 6.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 3.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

12 partants maximum

Dimanche 7 octobre 2018 (suite)**ENGAGEMENTS****4552 PRIX DE LA MADRAGUE**
(Steeple-Chase)**3.800 m Vendredi 28 septembre 2018 à 10 h 30****17 000**

(8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop. Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, été classés 1er ou 2ème d'une course de dotation totale de 20.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues, en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

12 partants maximum

Forfaits :	Mercredi 3 Octobre 2018	11 h 30 Boulogne
Engls supplémentaires :	Jeudi 4 Octobre 2018	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes :	Jeudi 4 Octobre 2018	11 h 30 Sud-Est
Annul. Part. :	Vendredi 5 Octobre 2018	10 h 30 Sud-Est
Montes :	Vendredi 5 Octobre 2018	10 h 30 Sud-Est

NUILLE-SUR-VICOIN(3^e catégorie)**Diurne**

0230 280

4320 PRIX JEAN PIERRE CIVE
(Cross-Country)**4.250 m****10 000**

(4 800, 2 400, 1 400, 950, 450) - dotation France Galop. Pour tous chevaux de **5 et 6 ans**, n'ayant pas, cette année, reçu 10.000 en steeple-chases (victoires et places). **Poids : 5 ans, 67 k., 6 ans, 69 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière. En outre, tout cheval, ayant cette année, reçu en steeple-chase, une allocation de 4.000 portera 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

12 partants maximum

4321 PRIX TOURNEUR DU VAL - PRIX
APGO - REVERDY
(Cross-Country)**4.250 m****11 000**

(5 280, 2 640, 1 540, 1 045, 495) - dotation France Galop. Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 3.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

12 partants maximum

ENGAGEMENTS

Dimanche 7 octobre 2018 (suite)

Vendredi 28 septembre 2018 à 10 h 30 **4322** PRIX LAVAL AGGLO PRIX HUBERT **4.250 m**
BOURGEAIS
(Cross-Country)

10 000

(4 800, 2 400, 1 400, 950, 450) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de **6 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, reçu 6.000 en steeple-chases (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.000 depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

12 partants maximum

Forfaits :	Mercredi 3 Octobre 2018	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires :	Jeudi 4 Octobre 2018	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes :	Jeudi 4 Octobre 2018	11 h 30 Boulogne
Annul. Part. :	Vendredi 5 Octobre 2018	10 h 30 Boulogne
Montes :	Vendredi 5 Octobre 2018	10 h 30 Boulogne

SAINT-BRIEUC

(1^{re} catégorie)

Diurne

0151 280

4224 PRIX D'ARMOR **3.600 m**
(Haies)

16 000

(7 680, 3 840, 2 240, 1 520, 720) - dotation France Galop.
Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, n'ayant, en course de haies, ni couru trois fois, ni reçu 7.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 1.500.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

15 partants maximum

4225 PRIX JEAN HUE **3.800 m**
(Haies - Femelles)

16 000

(7 680, 3 840, 2 240, 1 520, 720) - dotation France Galop.
Pour pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en course de haies, reçu une allocation de 4.000. **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 1.500.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

15 partants maximum

Dimanche 7 octobre 2018 (suite)

ENGAGEMENTS

4226 PRIX DE TREMELOIR **3.600 m** Vendredi 28 septembre 2018 à 10 h 30
(Steeple-Chase - Handicap de catégorie)

16 000

(7 680, 3 840, 2 240, 1 520, 720) - dotation France Galop.
Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 9.000

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 55 k.

Cette épreuve pourra être utilisée comme support de paris hors hippodrome.

Dans cette épreuve, les règles d'éliminations et de priorités sont celles applicables aux courses PREMIUM.

15 partants maximum

Publication des poids, le mardi 16 octobre 10 h.

Forfaits :	Mercredi 3 Octobre 2018	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires :	Judi 4 Octobre 2018	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes :	Judi 4 Octobre 2018	11 h 30 Ouest
Annul. Part. :	Vendredi 5 Octobre 2018	10 h 30 Ouest
Montes :	Vendredi 5 Octobre 2018	10 h 30 Ouest

VITRE

(2^e catégorie A)

Diurne

0160 280

4227 PRIX LE CHAI D'ANTHON **3.800 m**
(Haies)

12 000

(5 760, 2 880, 1 680, 1 140, 540) - dotation France Galop.
Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, n'ayant pas, en course de haies, reçu 2.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Les poulains et pouliches ayant, en course de haies, reçu 1.000 (victoires et places) porteront 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

14 partants maximum

4228 PRIX DU GROUPE PIGEON **3.800 m**
(Haies)

12 000

(5 760, 2 880, 1 680, 1 140, 540) - dotation France Galop.
Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en course à obstacles, reçu 6.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 1.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

14 partants maximum

ENGAGEMENTS

Dimanche 7 octobre 2018 (suite)

Vendredi 28 septembre 2018 à 10 h 30 **4229** PRIX GEOFFROY DE LEGGE DE KERLEAN **3.800 m**
(Haies)

13 000

(6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) - dotation France Galop. Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, en course de haies, depuis le 1er septembre de l'année dernière inclus, reçu une allocation de 6.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 1.500 cette année et par 3.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

14 partants maximum

Forfaits :	Mercredi 3 Octobre 2018	11 h 30 Boulogne
Engls supplémentaires :	Jeudi 4 Octobre 2018	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes :	Jeudi 4 Octobre 2018	11 h 30 Ouest
Annul. Part. :	Vendredi 5 Octobre 2018	10 h 30 Ouest
Montes :	Vendredi 5 Octobre 2018	10 h 30 Ouest

Lundi 8 octobre 2018

ENGAGEMENTS

NUILLE-SUR-VICOIN

(3^e catégorie)

Diurne

0230 281

4323 PRIX EIFFAGE ENERGIE PRIX COURRIER DE LA MAYENNE **4.250 m** **Lundi 1 octobre 2018** à 10 h 30
(Cross-Country)

10 000

(4 800, 2 400, 1 400, 950, 450) - dotation France Galop. Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus, reçu 15.000 en steeple-chases (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 1.000 cette année et par 2.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

12 partants maximum

4324 PRIX DE LA SOCIETE PROPLETE **4.250 m**
HYGIENE PLUS
(Cross-Country - Autres Que de Pur Sang)

11 000

(5 280, 2 640, 1 540, 1 045, 495) - dotation France Galop. Pour chevaux entiers, hongres et juments de **5 ans et au-dessus**, n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant pas, cette année, reçu 8.000 en steeple-chases (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et p laces) : 1 k. par 1.500 cette année et par 2.500 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

12 partants maximum

Forfaits :	Mercredi 3 Octobre 2018	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires :	Jeudi 4 Octobre 2018	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes :	Jeudi 4 Octobre 2018	11 h 30 Boulogne
Annul. Part. :	Vendredi 5 Octobre 2018	10 h 30 Boulogne
Montes :	Vendredi 5 Octobre 2018	10 h 30 Boulogne

ENGAGEMENTS

Dimanche 14 octobre 2018

LANDIVISIAU

(2^e catégorie A)

Diurne

0122 287

Vendredi 5 octobre 2018 à 10 h 30

4230 PRIX DE FROMEUR **3.900 m**
(Steeple-Chase)

13 000

(6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) - dotation France Galop. Pour tous chevaux de **4 et 5 ans**, n'ayant, en steeple-chase, ni gagné, ni reçu 7.000 (places). **Poids : 4 ans, 67 k. ; 5 ans, 69 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (places) : 1 k. par 1.500 cette année et par 2.500 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

14 partants maximum

4231 PRIX JEAN-BAPTISTE CORRE **4.200 m**
(Steeple-Chase)

17 000

(8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop. Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus, en steeple-chase, reçu une allocation de 7.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

14 partants maximum

Forfaits :	Mercredi 10 Octobre 2018	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires :	Jeudi 11 Octobre 2018	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes :	Jeudi 11 Octobre 2018	11 h 30 Ouest
Annul. Part. :	Vendredi 12 Octobre 2018	10 h 30 Ouest
Montes :	Vendredi 12 Octobre 2018	10 h 30 Ouest

Dimanche 14 octobre 2018 (suite)

ENGAGEMENTS

LE PIN AU HARAS

(1^{re} catégorie)

Diurne

0315 287

4377 PRIX DU HARAS DE GOUFFERN **3.700 m** Vendredi 5 octobre 2018 à 10 h 30
(Steeple-Chase)

16 000

(7 680, 3 840, 2 240, 1 520, 720) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de **5 et 6 ans**, les 6 ans n'ayant, en steeple-chase, ni reçu une allocation de 5.000 cette année, ni reçu 12.000 (victoires et places) depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus. **Poids : 5 ans, 67 k. ; 6 ans 69 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 2.500 depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

(On ne saute pas le triple de haies)

PARC. No 1 18 partants maximum

4378 PRIX DU CONSEIL REGIONAL DE **4.100 m**
NORMANDIE
(Cross-Country)

16 000

(7 680, 3 840, 2 240, 1 520, 720) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de **4 et 5 ans**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chases, reçu une allocation de 8.000. **Poids : 4 ans, 67 k.; 5 ans, 69 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 3.000 cette année et par 5.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

(On saute le triple de haies)

PARC. No 3 18 partants maximum

ENGAGEMENTS

Vendredi 5 octobre 2018 à 10 h 30



Dimanche 14 octobre 2018 (suite)

4379 PRIX DU CONSEIL **5.200 m**
 DEPARTEMENTAL DE L'ORNE GD
 ST-CH CROSS COUNTRY DU PIN
 (Cross-Country)

Epreuve comptant pour le Championnat
de France de Cross-Country

44 000

(21 120, 10 560, 6 160, 4 180, 1 980) - dotation France Galop.
 Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus. Poids : 66 k.**
 Surcharges accumulées et limitées à 7 k. pour les sommes reçues
 en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 8.000 cette
 année et par 18.000 l'année dernière.

La course sera précédée d'un défilé.

**Les décharges prévues par l'article 104 du Code des Courses
au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.**

**Cette épreuve pourra être utilisée comme support de paris
hors hippodrome.**

**Dans cette épreuve, les règles d'éliminations et de priorités
sont celles applicables aux courses PREMIUM.**

PARC. No 5 18 partants maximum

Forfaits :	Mercredi 10 Octobre 2018	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires :	Jeudi 11 Octobre 2018	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes :	Jeudi 11 Octobre 2018	11 h 30 Basse-Norm
Annul. Part. :	Vendredi 12 Octobre 2018	10 h 30 Basse-Norm
Montes :	Vendredi 12 Octobre 2018	10 h 30 Basse-Norm

NORT-SUR-ERDRE

(2^e catégorie A)

Diurne

0139 287

4232 PRIX MAHE TP **3.500 m**
 (Steeple-Chase - A réclamer)

10 000

(4 800, 2 400, 1 400, 950, 450) - dotation France Galop.
 Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, mis à réclamer pour
 6.000, 7.000 ou 8.000. **Poids : 68 k.** Les poulains et les
 pouliches mis à réclamer pour 7.000 porteront 2 k., 8.000,
 4 k. . En outre, les poulains et les pouliches, ayant, cette année,
 en steeple-chase, reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k.

**Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront
3 k.**

14 partants maximum

Dimanche 14 octobre 2018 (suite)**ENGAGEMENTS****4233 PRIX ANDRE BONNIN**
(Steeple-Chase - Femelles)**4.300 m Vendredi 5 octobre 2018** à 10 h 30**12 000**

(5 760, 2 880, 1 680, 1 140, 540) - dotation France Galop.
Pour pouliches et juments de **4 et 5 ans**, n'ayant pas, en steeple-chase, depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus, reçu une allocation de 5.000. **Poids : 4 ans, 65 k. ; 5 ans, 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues, en courses à obstacles : 1 k. par 1.500 cette année et par 2.500 l'année dernière

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

14 partants maximum

4234 PRIX PEPINIERS DU VAL D'ERDRE
(Steeple-Chase)**4.300 m****12 000**

(5 760, 2 880, 1 680, 1 140, 540) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus, en steeple-chase, reçu 15.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 1.500 cette année et par 3.500 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

14 partants maximum

Forfaits :	Mercredi 10 Octobre 2018	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires :	Jedi 11 Octobre 2018	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes :	Jedi 11 Octobre 2018	11 h 30 Ouest
Annul. Part. :	Vendredi 12 Octobre 2018	10 h 30 Ouest
Montes :	Vendredi 12 Octobre 2018	10 h 30 Ouest

ORLEANS**(3^e catégorie)****Diurne**

0411 287

4399 PRIX DU TRAITEUR "COTES GOURMANDS"
(Steeple-Chase - A réclamer)**3.600 m****10 000**

(4 800, 2 400, 1 400, 950, 450) - dotation France Galop.
Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, mis à réclamer pour 7.000 ou 9.000. **Poids : 68 k.** Les poulains et pouliches mis à réclamer pour 9.000 porteront 2 k. En outre, les poulains et pouliches ayant, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

14 partants maximum

ENGAGEMENTS

Dimanche 14 octobre 2018 (suite)

Vendredi 5 octobre 2018 à 10 h 30

4400 PRIX ELEGANT **3.600 m**
(Steeple-Chase - A réclamer)**10 000**

(4 800, 2 400, 1 400, 950, 450) - dotation France Galop.
Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, mis à réclamer pour 7.000, 9.000 ou 11.000. **Poids : 68 k.** Les poulains et pouliches mis à réclamer pour 9.000 porteront 2 k., pour 11.000, 4 k. En outre, les poulains et pouliches ayant, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

14 partants maximum

4401 PRIX AL FAUGOUIN (PRIX FRANCE BLEUE ORLEANS) **3.600 m**
(Steeple-Chase - Autres Que de Pur Sang)**12 000**

(5 760, 2 880, 1 680, 1 140, 540) - dotation France Galop.
Pour chevaux entiers, hongres et juments de **5 ans**, n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant pas, depuis le 1er septembre de l'année dernière inclus, en steeple-chase, reçu une allocation de 5.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 1.500 depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

14 partants maximum

4402 PRIX HILAIRE DE RESBECQ (PRIX DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU LOIRET) **3.600 m**
(Steeple-Chase)**12 000**

(5 760, 2 880, 1 680, 1 140, 540) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, ayant à la clôture des engagements une valeur égale ou inférieure à 56 k. et n'ayant pas, cette année, en course à obstacles, reçu 6.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 1.000 cette année et par 3.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

14 partants maximum

Forfaits :	Mercredi 10 Octobre 2018	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires :	Jeudi 11 Octobre 2018	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes :	Jeudi 11 Octobre 2018	11 h 30 Boulogne
Annul. Part. :	Vendredi 12 Octobre 2018	10 h 30 Boulogne
Montes :	Vendredi 12 Octobre 2018	10 h 30 Boulogne

Dimanche 14 octobre 2018 (suite)

ENGAGEMENTS

SAUMUR

(2^e catégorie A)

Diurne

0238 287

4325 PRIX LT COLONEL ANTOINE LAIR **4.000 m** Vendredi 5 octobre 2018 à 10 h 30
(Steeple-Chase)

13 000

(6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas reçu une allocation de 6.500, en steeple-chases. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 2.000.

(On ne passe pas la ligne des fences)

Parcours No 1 16 partants maximum

4326 PRIX RENE BIZARD **4.000 m**
(Steeple-Chase - Handicap de catégorie)

13 000

(6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**.

Seront qualifiés dans ce handicap, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 55 k.

(On ne passe pas la ligne des fences)

Parcours No 1 16 partants maximum

Publication des poids, le jeudi 11 octobre 10 h. 30

4327 PRIX WLADIMIR HALL **4.300 m**
(Cross-Country)

12 000

(5 760, 2 880, 1 680, 1 140, 540) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 et 6 ans**, les 6 ans n'ayant pas reçu 18.000 en steeple-chases (victoires et places). **Poids : 5 ans, 67 k. ; 6 ans, 69 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 3.000 depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus.

(On ne passe pas la ligne des fences)

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

Parcours No 3 16 partants maximum

ENGAGEMENTS

Vendredi 5 octobre 2018 à 10 h 30

Dimanche 14 octobre 2018 (suite)

4328 PRIX DE LA VILLE DE SAUMUR **5.100 m**
(Cross-Country)

15 000

(7 200, 3 600, 2 100, 1 425, 675) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, ayant, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation. **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 4.000 cette année et par 6.000 l'année dernière.

(On passe la ligne des fences)

Parcours No 4 16 partants maximum

Forfaits :	Mercredi 10 Octobre 2018	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires :	Jeudi 11 Octobre 2018	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes :	Jeudi 11 Octobre 2018	11 h 30 Boulogne
Annul. Part. :	Vendredi 12 Octobre 2018	10 h 30 Boulogne
Montes :	Vendredi 12 Octobre 2018	10 h 30 Boulogne

SEGRE

(2^e catégorie A)

Diurne

0239 287

4329 PRIX CREDIT AGRICOLE (PRIX DE FONTENAILLES) **3.800 m**
(Steeple-Chase)

14 000

(6 720, 3 360, 1 960, 1 330, 630) - dotation France Galop.
Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, n'ayant pas reçu une allocation de 8.000 en steeple-chase. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places) : 1 k. par 2.000.

Cette épreuve pourra être utilisée comme support de paris hors hippodrome.

Dans cette épreuve, les règles d'éliminations et de priorités sont celles applicables aux courses PREMIUM.

15 partants maximum

Dimanche 14 octobre 2018 (suite)

ENGAGEMENTS

4330 PRIX LEROY ACCESSOIRES (PRIX DU ROI RENE) **3.800 m** **Vendredi 5 octobre 2018** à 10 h 30

(Steeple-Chase - Autres Que de Pur Sang)

14 000

(6 720, 3 360, 1 960, 1 330, 630) - dotation France Galop. Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 et 5 ans**, n'étant pas de race Pur sang, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu 12.000 (victoires et places). **Poids : 4 ans, 67 k ; 5 ans, 69 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places) : 1 k. par 2.500.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

Cette épreuve pourra être utilisée comme support de paris hors hippodrome.

Dans cette épreuve, les règles d'éliminations et de priorités sont celles applicables aux courses PREMIUM.

15 partants maximum

4331 GRAND STEEPLE CHASE DE LA VILLE DE SEGRE **4.300 m**

(Steeple-Chase)

17 000

(8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop. Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 9.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places) : 1 k. par 3.000 cette année et par 6.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

Cette épreuve pourra être utilisée comme support de paris hors hippodrome.

Dans cette épreuve, les règles d'éliminations et de priorités sont celles applicables aux courses PREMIUM.

15 partants maximum

ENGAGEMENTS

Vendredi 5 octobre 2018 à 10 h 30

Dimanche 14 octobre 2018 (suite)

4332 PRIX OXYGENE RADIO (PRIX EDREDON BLEU) **4.800 m**
(Cross-Country)

12 000

(5 760, 2 880, 1 680, 1 140, 540) - dotation France Galop. Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus, reçu 15.000 en steeple-chases (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 1.500 cette année et par 3.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses reçoivent 3 k.

Cette épreuve pourra être utilisée comme support de paris hors hippodrome.

Dans cette épreuve, les règles d'éliminations et de priorités sont celles applicables aux courses PREMIUM.

15 partants maximum

Forfaits :	Mercredi 10 Octobre 2018	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires :	Jeudi 11 Octobre 2018	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes :	Jeudi 11 Octobre 2018	11 h 30 Boulogne
Annul. Part. :	Vendredi 12 Octobre 2018	10 h 30 Boulogne
Montes :	Vendredi 12 Octobre 2018	10 h 30 Boulogne

Lundi 15 octobre 2018**ENGAGEMENTS****NANTES****(Pôle Régional)****Diurne**

0137 288

- 4235** PRIX LA CLARTIERE **3.500 m** **Lundi 8 octobre 2018** à 10 h 30
(Haies - Femelles)
16 000
(7 680, 3 840, 2 240, 1 520, 720) - dotation France Galop.
Pour pouliches de **3 ans**, n'ayant pas, en course de haies, été classés dans les trois premiers d'une course de dotation totale de 20.000. **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 3.000.
Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.
15 partants maximum
- 4236** PRIX DES CONSCRITS **3.500 m**
(Haies)
(Inédits)
16 000
(7 680, 3 840, 2 240, 1 520, 720) - dotation France Galop.
Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, n'ayant jamais couru. **Poids : 68 k.** Les poulains et pouliches n'ayant pas couru cinq fois au galop recevront 2 k.
15 partants maximum
- 4237** PRIX LOUIS AULNETTE **3.500 m**
(Haies - A réclamer)
12 000
(5 760, 2 880, 1 680, 1 140, 540) - dotation France Galop.
Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, mis à réclamer pour 7.000, 9.000 ou 11.000. **Poids : 68 k.** Les poulains et les pouliches mis à réclamer pour 9.000 porteront 2 k., 11.000, 4 k. En outre, les poulains et les pouliches, ayant, cette année, en course de haies, reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k.
Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.
15 partants maximum
- 4238** PRIX DU POULIGUEN **3.900 m**
(Haies - A réclamer)
12 000
(5 760, 2 880, 1 680, 1 140, 540) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, mis à réclamer pour 8.000, 10.000 ou 12.000. **Poids : 68 k.** Les chevaux mis à réclamer pour 10.000 porteront 2 k. ; pour 12.000, 4 k. En outre, les chevaux ayant, cette année, en course de haies, reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k.
Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.
15 partants maximum

ENGAGEMENTS

Lundi 8 octobre 2018 à 10 h 30

Lundi 15 octobre 2018 (suite)

4239 PRIX ARCHY BALD **3.800 m**
(Steeple-Chase)

16 000

(7 680, 3 840, 2 240, 1 520, 720) - dotation France Galop. Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu une allocation de 8.500. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

15 partants maximum

4240 PRIX DES MAJORS DE LA COIFFURE **3.800 m**
(Steeple-Chase)

16 000

(7 680, 3 840, 2 240, 1 520, 720) - dotation France Galop. Pour tous chevaux de **5 ans**, n'ayant, cette année, en steeple-chase, ni reçu une allocation de 8.000 ni été classés 2ème ou 3ème d'une course de dotation totale de 24.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.000 cette année par 3.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

15 partants maximum

4241 PRIX DU PAYS DE RETZ **4.300 m**
(Steeple-Chase - A réclamer)

12 000

(5 760, 2 880, 1 680, 1 140, 540) - dotation France Galop. Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, mis à réclamer pour 7.000, 9.000 ou 11.000. **Poids : 68 k.** Les chevaux mis à réclamer pour 9.000 porteront 2 k., pour 11.000, 4 k. En outre, les chevaux ayant, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

15 partants maximum

Forfaits :	Mercredi 10 Octobre 2018	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires :	Jeudi 11 Octobre 2018	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes :	Jeudi 11 Octobre 2018	11 h 30 Ouest
Annul. Part. :	Vendredi 12 Octobre 2018	10 h 30 Ouest
Montes :	Vendredi 12 Octobre 2018	10 h 30 Ouest

Dimanche 21 octobre 2018

ENGAGEMENTS

LE PIN AU HARAS

(1^{re} catégorie)

Diurne

0315 294

4380 PRIX DU HARAS DE MESNIL **3.500 m** Vendredi 12 octobre 2018 à 10 h 30
VICOMTE
(Steeple-Chase)

16 000

(7 680, 3 840, 2 240, 1 520, 720) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, n'ayant pas, reçu 7.000 en steeple-chases (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 2.000.

PARC. No 7 18 partants maximum

4381 PRIX TENDANCE OUEST **3.700 m**
(Steeple-Chase)

16 000

(7 680, 3 840, 2 240, 1 520, 720) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas reçu 10.000 en steeple-chases (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacle (victoires et places) : 1 k. par 2.000.

(On ne saute pas le triple de haies).

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

PARC. No 1 18 partants maximum

4382 PRIX DU CREDIT AGRICOLE **4.700 m**
NORMANDIE- GRAND
STEEPLE-CHASE DU PIN
(Steeple-Chase - Handicap de catégorie)

23 000

(11 040, 5 520, 3 220, 2 185, 1 035) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 11.000.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapé aura attribué une valeur égale ou inférieure à 58 k.

(On ne saute pas le triple de haies).

18 partants maximum

Publication des poids, le mardi 16 octobre 10 h. 30

ENGAGEMENTS

Dimanche 21 octobre 2018 (suite)

Vendredi 12 octobre 2018 à 10 h 30

4383 PRIX ABETH MUSSAT **4.600 m**
(Cross-Country - Cavalières et
Gentlemen-riders)

Challenge de l'Obstacle GRAS SAVOYE - HIPCOVER
--

17 000

(8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette
année, en steeple-chase, été classés 1er ou 2ème d'une course
de dotation totale de 20.000. **Poids : 67 k.** Surcharges
accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires
et places) : 1 k. par 3.000 cette année et par 6.000 l'année
dernière.

**Pour Gentlemen-riders et Cavalières, ceux n'ayant pas
gagné dix courses recevront 2 k.**
(Parcours No8)

PARC. No 8 18 partants maximum

Forfaits :	Mercredi 17 Octobre 2018	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires :	Jeudi 18 Octobre 2018	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes :	Jeudi 18 Octobre 2018	11 h 30 Basse-Norm
Annul. Part. :	Vendredi 19 Octobre 2018	10 h 30 Basse-Norm
Montes :	Vendredi 19 Octobre 2018	10 h 30 Basse-Norm

LIGNIERES EN BERRY(2^e catégorie B)

Diurne

0711 294

4598 PRIX DE L'AVENIR DE LIGNIERES **4.300 m**
(Steeple-Chase)

12 000

(5 760, 2 880, 1 680, 1 140, 540) - dotation France Galop.
Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, cette
année, en steeple-chase, été classé 1er ou 2ème d'une course
d'une dotation totale de 18.000. **Poids : 67 k.** Surcharges
accumulées pour les sommes reçues, en steeple-chase (victoires
et places) : 1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année
dernière.

**Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront
3 k.**

Cette épreuve pourra être utilisée comme support de paris hors
hippodrome.

**Dans cette épreuve, les règles d'éliminations et de priorités
sont celles applicables aux courses PREMIUM.**

16 partants maximum

Dimanche 21 octobre 2018 (suite)**ENGAGEMENTS**

4599 PRIX DU POLE DU CHEVAL ET DE L'ANE **4.300 m** **Vendredi 12 octobre 2018** à 10 h 30
(Steeple-Chase)

12 000

(5 760, 2 880, 1 680, 1 140, 540) - dotation France Galop. Pour tous chevaux de **5 ans**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu 10.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places) : 1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

Cette épreuve pourra être utilisée comme support de paris hors hippodrome.

Dans cette épreuve, les règles d'éliminations et de priorités sont celles applicables aux courses PREMIUM.

16 partants maximum

4600 PRIX DES AMOURETTES **4.800 m**
(Cross-Country)

12 000

(5 760, 2 880, 1 680, 1 140, 540) - dotation France Galop. Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, été classés dans les deux premiers d'une course de dotation totale de 21.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places) : 1 k. par 3.500 cette année et par 6.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

Cette épreuve pourra être utilisée comme support de paris hors hippodrome.

Dans cette épreuve, les règles d'éliminations et de priorités sont celles applicables aux courses PREMIUM.

14 partants maximum

Forfaits :	Mercredi 17 Octobre 2018	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires :	Jeudi 18 Octobre 2018	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes :	Jeudi 18 Octobre 2018	11 h 30 Centre-Est
Annul. Part. :	Vendredi 19 Octobre 2018	10 h 30 Centre-Est
Montes :	Vendredi 19 Octobre 2018	10 h 30 Centre-Est

ENGAGEMENTS

Dimanche 21 octobre 2018 (suite)

LYON PARILLY

(Pôle Régional)

Diurne

0712 294

Vendredi 12 octobre 2018 à 10 h 30

4601 PRIX PATRICK DE SLANE **3.800 m**
(Haies)**17 000**

(8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop. Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, cette année, en courses de haies, reçu 9.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 2.000. 16 partants maximum

4602 PRIX DE LA DOUA **3.400 m**
(Steeple-Chase)
(Maiden)**17 000**

(8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop. Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu une allocation de 8.500. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

16 partants maximum

Forfaits :	Mercredi 17 Octobre 2018	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires :	Jedi 18 Octobre 2018	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes :	Jedi 18 Octobre 2018	11 h 30 Centre-Est
Annul. Part. :	Vendredi 19 Octobre 2018	10 h 30 Centre-Est
Montes :	Vendredi 19 Octobre 2018	10 h 30 Centre-Est

NIORT

(2^e catégorie A)

Diurne

0138 294

4242 PRIX DESTRIER **3.400 m**
(Haies - A réclamer)**12 000**

(5 760, 2 880, 1 680, 1 140, 540) - dotation France Galop. Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, mis à réclamer au minimum pour 8.000 avec avec prix de réclamation supérieurs de 1.000 en 1.000. **Poids : 68 k.** Surcharges accumulées : 1 k. par 1.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 8.000. En outre, les poulains et pouliches ayant, cette année, en course de haies, reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

14 partants maximum

Dimanche 21 octobre 2018 (suite)

ENGAGEMENTS

4243 PRIX DECATHLON **3.800 m**
(Haies)

15 000

(7 200, 3 600, 2 100, 1 425, 675) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, cette année, en course de haies, reçu 6.000 (victoires et places).

Poids : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k par 1.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

14 partants maximum

4244 PRIX DES VINS BUZET ET DECA CONSTRUCTION **3.800 m**
(Haies)

15 000

(7 200, 3 600, 2 100, 1 425, 675) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en course à obstacles, reçu 8.000 (victoires et places).

Poids : 67 k. surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

14 partants maximum

Forfaits :	Mercredi 17 Octobre 2018	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires :	Jeudi 18 Octobre 2018	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes :	Jeudi 18 Octobre 2018	11 h 30 Ouest
Annul. Part. :	Vendredi 19 Octobre 2018	10 h 30 Ouest
Montes :	Vendredi 19 Octobre 2018	10 h 30 Ouest

SENONNES-POUANCE

(2^e catégorie A)

Diurne

0241 294

4335 PRIX DU FER A CHEVAL **3.600 m**
(Haies)

13 000

(6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant, en course à obstacles, ni couru trois fois ni reçu deux allocations. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues, en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 1.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

14 partants maximum

ENGAGEMENTS

Dimanche 21 octobre 2018 (suite)

Vendredi 12 octobre 2018 à 10 h 30

4336 PRIX CLAUDE ROUGET **4.750 m**
(Cross-Country)

20 000

(9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) - dotation France Galop. Pour tous chevaux de **5 et 6 ans. Poids : 5 ans, 66 k. ; 6 ans, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 6.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

16 partants maximum

4337 PRIX DES SENONNETTES **4.750 m**
(Cross-Country - Autres Que de Pur Sang)

12 000

(5 760, 2 880, 1 680, 1 140, 540) - dotation France Galop. Pour chevaux entiers, hongres et juments de **6 ans et au-dessus**, n'étant pas de race Pur sang, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu une allocation de 7.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

16 partants maximum

Forfaits :	Mercredi 17 Octobre 2018	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires :	Jeudi 18 Octobre 2018	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes :	Jeudi 18 Octobre 2018	11 h 30 Boulogne
Annul. Part. :	Vendredi 19 Octobre 2018	10 h 30 Boulogne
Montes :	Vendredi 19 Octobre 2018	10 h 30 Boulogne

Lundi 22 octobre 2018

ENGAGEMENTS

CASTERA-VERDUZAN

(2^e catégorie A)

Diurne

0511 295

4510 PRIX CHATEAU-MONLUC
(Steeple-Chase)

3.800 m Lundi 15 octobre 2018 à 10 h 30

13 000

(6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en steeple-chase, été classés 1er ou 2ème d'une course de dotation totale de 13.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 2.500 depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

15 partants maximum

4511 PRIX DE MONT DE MARSAN
(Steeple-Chase - A réclamer)

3.800 m

10 000

(4 800, 2 400, 1 400, 950, 450) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, mis à réclamer pour 7.000 ou 9.000. **Poids : 68 k.** Les chevaux mis à réclamer pour 9.000 porteront 2 k. En outre, les chevaux ayant, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

15 partants maximum

4512 PRIX ECURIE DU BIEN ETRE
(Cross-Country)

4.300 m

12 000

(5 760, 2 880, 1 680, 1 140, 540) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **4 et 5 ans**, les 5 ans n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu 6.000 (victoires et places). **Poids : 4 ans, 67 k. ; 5 ans, 69 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 5.000 depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

15 partants maximum

ENGAGEMENTS

Lundi 15 octobre 2018 à 10 h 30

Lundi 22 octobre 2018 *(suite)*

4513 PRIX D'AGEN **4.300 m**
(Cross-Country)

13 000

(6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) - dotation France Galop. Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, été classés 1er d'une course de dotation totale de 17.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

15 partants maximum

Forfaits :	Mercredi 17 Octobre 2018	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires :	Jeudi 18 Octobre 2018	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes :	Jeudi 18 Octobre 2018	11 h 30 Toulouse
Annul. Part. :	Vendredi 19 Octobre 2018	10 h 30 Toulouse
Montes :	Vendredi 19 Octobre 2018	10 h 30 Toulouse

Dimanche 28 octobre 2018

ENGAGEMENTS

AGEN-LE PASSAGE

(2^e catégorie A)

Diurne
0580 301

4517 PRIX CATULUS **3.600 m** **Vendredi 19 octobre 2018** à 10 h 30
(Haies - Anglo-arabes)
(Maiden)
15 000
(7 200, 3 600, 2 100, 1 425, 675) - dotation France Galop.
Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **3 ans**,
anglo-arabes, inscrits au Stud-Book anglo-arabes, nés et élevés
en France, comptant au moins 12,5 % de sang arabe, n'ayant,
en course à obstacles, jamais gagné ni reçu 5.000 (places).
Poids : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues
en courses à obstacles (places) : 1 k. par 2.000. Les chevaux
comptant au moins 18,5 % de sang arabe recevront 1 k.1/2,
25 %, 3 k., 37,5 %, 6 k.
**Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront
3 k.**
15 partants maximum

4518 PRIX ANDRE BOIGNERES **3.600 m**
(Haies)
13 000
(6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) - dotation France Galop.
Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en course
à obstacles, reçu 5.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.**
Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses
à obstacles (victoires et places): 1 k. par 1.000.
**Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront
3 k.**
15 partants maximum

4519 PRIX COLONEL LE MAN **4.200 m**
(Cross-Country - Anglo-arabes)
16 000
(7 680, 3 840, 2 240, 1 520, 720) - dotation France Galop.
Pour chevaux entiers, hongres et juments de **5 et 6 ans**,
anglo-arabes, comptant au moins 12,5 % de sang arabe, inscrits
au Stud-Book Anglo-arabe, nés et élevés en France, n'ayant pas,
en steeple-chase, depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus,
reçu 20.000 (victoires et places). **Poids : 5 ans, 67 k. ; 6
ans, 69 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues
en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 4.000 depuis
le 1er janvier de l'année dernière inclus. Les chevaux comptant
au moins 18,5 % de sang arabe recevront 1 k.1/2, 25 %,
3 k., 37,5 %, 6 k.
**Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront
3 k.**
15 partants maximum

Forfaits :	Mercredi 24 Octobre 2018	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires :	Jeudi 25 Octobre 2018	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes :	Jeudi 25 Octobre 2018	11 h 30 Toulouse
Annul. Part. :	Vendredi 26 Octobre 2018	10 h 30 Toulouse
Montes :	Vendredi 26 Octobre 2018	10 h 30 Toulouse

ENGAGEMENTS

Dimanche 28 octobre 2018 (suite)

MACHECOUL

(2^e catégorie A)

Diurne

0130 301

Vendredi 19 octobre 2018 à 10 h 30

4247 PRIX INDIGO **3.600 m**

(Steeple-Chase)

13 000

(6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) - dotation France Galop.
 Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**. **Poids : 67 k**.
 Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 1.500.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

14 partants maximum

4248 PRIX ISIDORE THIBAUT **4.150 m**

(Steeple-Chase - Autres Que de Pur Sang)

13 000

(6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) - dotation France Galop.
 Pour chevaux entiers, hongres et juments de **5 ans**, n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant pas, depuis le 1er septembre de l'année dernière inclus, en steeple-chase, été classés 1er ou 2ème d'une course de dotation totale de 14.000. **Poids : 67 k**.
 Surcharges accumulées pour les sommes reçues, en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 1.500 cette année et par 3.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

Petit Parcours 14 partants maximum

4249 PRIX LOUIS AULNETTE **4.150 m**

(Steeple-Chase)

13 000

(6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) - dotation France Galop.
 Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, depuis le 1er mars dernier inclus, en steeple-chase, reçu 6.000 (victoires et places). **Poids : 67 k**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 2.000 cette année et par 3.500 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

14 partants maximum

Forfaits :	Mercredi 24 Octobre 2018	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires :	Jeudi 25 Octobre 2018	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes :	Jeudi 25 Octobre 2018	11 h 30 Ouest
Annul. Part. :	Vendredi 26 Octobre 2018	10 h 30 Ouest
Montes :	Vendredi 26 Octobre 2018	10 h 30 Ouest

Dimanche 28 octobre 2018 (suite)

ENGAGEMENTS

MAURE-DE-BRETAGNE

(2^e catégorie A)

Diurne

0133 301

4250 PRIX DE CAMPEL
(Steeple-Chase)

3.800 m Vendredi 19 octobre 2018 à 10 h 30

12 000

(5 760, 2 880, 1 680, 1 140, 540) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches **3 ans**, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu une allocation de 5.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 1.500.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

15 partants maximum

4251 PRIX D'ENGHIEN
(Steeple-Chase - A réclamer)

3.800 m

10 000

(4 800, 2 400, 1 400, 950, 450) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, mis à réclamer pour 6.000, 8.000 ou 10.000. **Poids : 68 k.** Les poulains et pouliches mis à réclamer pour 8.000 porteront 2 k. ; pour 10.000, 4 k. En outre, les poulains et pouliches ayant, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

15 partants maximum

4252 PRIX OUEST FRANCE
(Steeple-Chase - Femelles)

4.200 m

13 000

(6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) - dotation France Galop.

Pour pouliches et juments de **4 et 5 ans**, n'ayant pas reçu 8.000 en steeple-chases (victoires et places). **Poids : 4 ans, 66 k. ; 5 ans, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 1.500.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

15 partants maximum

ENGAGEMENTS

Dimanche 28 octobre 2018 (suite)

Vendredi 19 octobre 2018 à 10 h 30

4253 GRAND PRIX DE MAURE DE
BRETAGNE
(Steeple-Chase) **4.200 m**

17 000

(8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**. **Poids : 67 k.**
Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses
à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 2.500 cette année
et par 5.000 l'année dernière.
15 partants maximum

Forfaits :	Mercredi 24 Octobre 2018	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires :	Jeudi 25 Octobre 2018	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes :	Jeudi 25 Octobre 2018	11 h 30 Ouest
Annul. Part. :	Vendredi 26 Octobre 2018	10 h 30 Ouest
Montes :	Vendredi 26 Octobre 2018	10 h 30 Ouest

MESLAY-DU-MAINE

(Pôle Régional)

Diurne

0226 301

4338 PRIX MID DANCER **4.200 m**
(Steeple-Chase)

16 000

(7 680, 3 840, 2 240, 1 520, 720) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de **5 ans**, n'ayant pas, cette année, en
steeple-chase, reçu une allocation de 7.000. **Poids : 67 k.**
Surcharges accumulées pour les sommes reçues en
steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.000 cette année
et par 4.000 l'année dernière.

**Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront
3 k.**

16 partants maximum

4339 PRIX AL CAPONE **4.200 m**
(Steeple-Chase)

16 000

(7 680, 3 840, 2 240, 1 520, 720) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant, depuis
le 1er août dernier inclus, en steeple-chase, ni couru trois fois,
ni gagné. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les
sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k.
par 1.500 cette année et par 3.000 l'année dernière.

**Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront
3 k.**

16 partants maximum

Dimanche 28 octobre 2018 (suite)**ENGAGEMENTS****4340** PRIX MICHEL BELLANGER
(Steeple-Chase - Femelles)**4.200 m** Vendredi 19 octobre 2018 à 10 h 30**16 000**

(7 680, 3 840, 2 240, 1 520, 720) - dotation France Galop. Pour juments de **5 ans et au-dessus**, n'ayant, cette année, en steeple-chase, ni reçu une allocation de 8.000 ni été classées dans les trois premiers d'une course de dotation totale de 28.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 3.000 cette année et 5.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

16 partants maximum

Forfaits :	Mercredi 24 Octobre 2018	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires :	Jeudi 25 Octobre 2018	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes :	Jeudi 25 Octobre 2018	11 h 30 Boulogne
Annul. Part. :	Vendredi 26 Octobre 2018	10 h 30 Boulogne
Montes :	Vendredi 26 Octobre 2018	10 h 30 Boulogne

NANCY

(Pôle Régional)

Diurne

0903 301

4696 PRIX HENRI DORY
(Haies)**3.800 m****16 000**

(7 680, 3 840, 2 240, 1 520, 720) - dotation France Galop. Pour tous chevaux de **5 ans**, n'ayant, cette année, en course à obstacles, ni reçu une allocation de 8.000 ni été classés 2eme d'une course de dotation totale de 21.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 1.000 cette année et par 2.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

16 partants maximum

4697 PRIX DE LA PLACE STANISLAS
(Steeple-Chase - A réclamer)**3.800 m****13 000**

(6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) - dotation France Galop. Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, mis à réclamer pour 8.000, 10.000 ou 12.000. **Poids : 68 k.** Les poulains et pouliches mis à réclamer pour 10.000 porteront 2 k. ; pour 12.000, 4 k. En outre, les poulains et pouliches ayant, cette année, en steeple-chases, reçu une allocation de 6.000 porteront 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

16 partants maximum

ENGAGEMENTS

Dimanche 28 octobre 2018 (suite)

Vendredi 19 octobre 2018 à 10 h 30

4698 PRIX SERGE THANRY **3.800 m**
(Steeple-Chase)**17 000**

(8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop. Pour tous chevaux **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu 10.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

16 partants maximum

Forfaits :	Mercredi 24 Octobre 2018	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires :	Jedi 25 Octobre 2018	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes :	Jedi 25 Octobre 2018	11 h 30 Est
Annul. Part. :	Vendredi 26 Octobre 2018	10 h 30 Est
Montes :	Vendredi 26 Octobre 2018	10 h 30 Est

ORLEANS

(3^e catégorie)

Diurne

0411 301

4410 PRIX DU COMMANDANT D'ILLIERS (PRIX COLONEL DE MINVIELLE) **3.600 m**

(Steeple-Chase - A réclamer)

10 000

(4 800, 2 400, 1 400, 950, 450) - dotation France Galop. Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, mis à réclamer pour 7.000, 9.000 ou 11.000. **Poids : 68 k.** Les poulains et pouliches mis à réclamer pour 9.000 porteront 2 k., 11.000, 4 k. En outre, les chevaux, ayant, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

14 partants maximum

4411 PRIX DU COLONEL ANTOINE LAPADU-HARGUES **3.600 m**

(Steeple-Chase)

12 000

(5 760, 2 880, 1 680, 1 140, 540) - dotation France Galop. Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu 6.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 1.500 cette année et par 3.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

14 partants maximum

Dimanche 28 octobre 2018 (suite)**ENGAGEMENTS**

4412 PRIX DES MAGASINS U **3.600 m** **Vendredi 19 octobre 2018** à 10 h 30
(Steeple-Chase)

12 000

(5 760, 2 880, 1 680, 1 140, 540) - dotation France Galop. Pour tous chevaux de **5 ans**, n'ayant pas, depuis le 1er septembre de l'année dernière inclus, en steeple-chase, été classés 1er ou 2ème d'une course de dotation totale de 14.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 2.000 depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

14 partants maximum

4413 PRIX JEAN DE CHARSONVILLE (PRIX **4.200 m**
BERNARD DE VESINS)
(Steeple-Chase)

12 000

(5 760, 2 880, 1 680, 1 140, 540) - dotation France Galop. Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, ayant à la clôture des engagements une valeur égale ou inférieure à 55 k. et n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu 8.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 1.000 cette année et par 3.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

14 partants maximum

Forfaits :	Mercredi 24 Octobre 2018	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires :	Jedi 25 Octobre 2018	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes :	Jedi 25 Octobre 2018	11 h 30 Boulogne
Annul. Part. :	Vendredi 26 Octobre 2018	10 h 30 Boulogne
Montes :	Vendredi 26 Octobre 2018	10 h 30 Boulogne

SAINT-BRIEUC

(1^{re} catégorie)

Diurne

0151 301

4254 PRIX DE BELLE-ILE **3.600 m**
(Haies - Femelles)

17 000

(8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop. Pour pouliches de **3 ans**, n'ayant pas reçu 2.500 en courses de haies (victoires et places). **Poids : 68 k.** Les pouliches n'ayant jamais couru recevront 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

Cette épreuve pourra être utilisée comme support de paris hors hippodrome.

Dans cette épreuve, les règles d'éliminations et de priorités sont celles applicables aux courses PREMIUM.

15 partants maximum

ENGAGEMENTS

Dimanche 28 octobre 2018 (suite)

Vendredi 19 octobre 2018 à 10 h 30

4255 PRIX DE L'ILE DE SEIN **3.600 m**
(Haies - Mâles et Hongres)**17 000**

(8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop. Pour poulains entiers et hongres de **3 ans**, n'ayant pas, reçu 2.500 en courses de haies (victoires et places). **Poids : 68 k.** Les poulains n'ayant jamais couru recevront 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

Cette épreuve pourra être utilisée comme support de paris hors hippodrome.

Dans cette épreuve, les règles d'éliminations et de priorités sont celles applicables aux courses PREMIUM.

15 partants maximum

4256 PRIX DU TREGOR **3.800 m**
(Haies - A réclamer)**11 000**

(5 280, 2 640, 1 540, 1 045, 495) - dotation France Galop. Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, mis à réclamer pour 7.000, 9.000 ou 11.000. **Poids : 68 k.** Les poulains et pouliches mis à réclamer pour 9.000 porteront 2 k ; pour 11.000, 4 k. En outre, les poulains et pouliches ayant, cette année, en course de haies, reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

Cette épreuve pourra être utilisée comme support de paris hors hippodrome.

Dans cette épreuve, les règles d'éliminations et de priorités sont celles applicables aux courses PREMIUM.

15 partants maximum

4257 PRIX DE L'ILE DE BATZ **3.800 m**
(Haies - A réclamer)**12 000**

(5 760, 2 880, 1 680, 1 140, 540) - dotation France Galop. Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, mis à réclamer pour 7.000, 8.000 ou 9.000. **Poids : 68 k.** Les chevaux mis à réclamer pour 8.000 porteront 2 k., 9.000, 4 k. En outre, les chevaux, ayant, cette année, en courses de haies, reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

Cette épreuve pourra être utilisée comme support de paris hors hippodrome.

Dans cette épreuve, les règles d'éliminations et de priorités sont celles applicables aux courses PREMIUM.

15 partants maximum

Forfaits :	Mercredi 24 Octobre 2018	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires :	Jeudi 25 Octobre 2018	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes :	Jeudi 25 Octobre 2018	11 h 30 Ouest
Annul. Part. :	Vendredi 26 Octobre 2018	10 h 30 Ouest
Montes :	Vendredi 26 Octobre 2018	10 h 30 Ouest

Dimanche 28 octobre 2018 (suite)

ENGAGEMENTS

SAUMUR

(2^e catégorie A)

Diurne

0238 301

4341 PRIX JACQUES D'INDY
(Steeple-Chase)

4.000 m Vendredi 19 octobre 2018 à 10 h 30

13 000

(6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas reçu une allocation de 6.500, en steeple-chases. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 3.000.

(On ne passe pas la ligne des fences)

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

Parcours No 1 16 partants maximum

4342 PRIX GENERAL BERNARD GIRAUD
(Steeple-Chase)

4.000 m

13 000

(6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 9.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 2.500 cette année et par 4.500 l'année dernière.

(On ne passe pas la ligne des fences)

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

Parcours No 1 16 partants maximum

4343 PRIX PATRICE LAIR
(Cross-Country)

5.100 m

Epreuve comptant pour le Championnat
de France de Cross-Country

44 000

(21 120, 10 560, 6 160, 4 180, 1 980) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**. **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées et limitées à 7 k, pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 8.000 cette année et par 18.000 l'année dernière.

(On passe la ligne des Fences)

Parcours No 4 16 partants maximum



ENGAGEMENTS

Vendredi 19 octobre 2018 à 10 h 30

Dimanche 28 octobre 2018 (suite)

4344 PRIX LIEUTENANT COLONEL BERNARD MARLIN **4.300 m**
(Cross-Country - Cavalières et Gentlemen-riders)

Challenge de l'Obstacle GRAS SAVOYE - HIPCOVER

12 000

(5 760, 2 880, 1 680, 1 140, 540) - dotation France Galop. Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, depuis le 1er septembre de l'année dernière inclus, en steeple-chases, reçu une allocation de 6.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.500 cette année et par 4.500 l'année dernière.

(On ne passe pas la ligne des fences)

Pour Gentlemen-riders et Cavalière, ceux n'ayant pas gagné dix courses recevront 2 k.

Parcours No 3 16 partants maximum

Forfaits :	Mercredi 24 Octobre 2018	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires :	Jeudi 25 Octobre 2018	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes :	Jeudi 25 Octobre 2018	11 h 30 Boulogne
Annul. Part. :	Vendredi 26 Octobre 2018	10 h 30 Boulogne
Montes :	Vendredi 26 Octobre 2018	10 h 30 Boulogne

Jeudi 1^{er} novembre 2018

ENGAGEMENTS

DURTAL

(1^{re} catégorie)

Diurne

0213 305

4345 PRIX GRIP
(Cross-Country)

4.250 m Mercredi 24 octobre 2018 à 10 h 30

15 000

(7 200, 3 600, 2 100, 1 425, 675) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de **4 et 5 ans**, n'ayant pas, cette année, reçu 9.000 en steeple-chases (victoires et places). **Poids : 4 ans, 67 k. ; 5 ans, 69 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 1.500 cette année et par 3.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

16 partants maximum

4346 PRIX HOCCO II
(Cross-Country)

4.900 m

15 000

(7 200, 3 600, 2 100, 1 425, 675) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, reçu 10.000 en steeple-chases (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.000 cette année et par 4.500 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

Cette épreuve pourra être utilisée comme support de paris hors hippodrome.

Dans cette épreuve, les règles d'éliminations et de priorités sont celles applicables aux courses PREMIUM.

PARC. No I 16 partants maximum

Forfaits :	Samedi 27 Octobre 2018	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires :	Lundi 29 Octobre 2018	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes :	Lundi 29 Octobre 2018	11 h 30 Boulogne
Annul. Part. :	Mardi 30 Octobre 2018	10 h 30 Boulogne
Montes :	Mardi 30 Octobre 2018	10 h 30 Boulogne

ENGAGEMENTS

Jeudi 1^{er} novembre 2018 (suite)**NIMES**(1^{re} catégorie)

Diurne

0614 305

Mercredi 24 octobre 2018 à 10 h 30

4555 PRIX AL CAPONE II **3.400 m**

(Steeple-Chase)

17 000

(8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop. Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu une allocation de 5.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 2.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

12 partants maximum

3262 PRIX FRANCIS ALLEMAND **3.800 m**

(Steeple-Chase - A réclamer)

12 000

(5 760, 2 880, 1 680, 1 140, 540) - dotation France Galop. Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, mis à réclamer pour 8.000, 10.000 ou 12.000. **Poids : 68 k.** Les poulains et pouliches mis à réclamer pour 10.000 porteront 2 k. ; pour 12.000, 4 k. En outre, les poulains et pouliches ayant, cette année, en steeple-chases, reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

12 partants maximum

4556 PRIX CYBORG- PRIX DE LA VILLE DE NIMES **3.800 m**

(Steeple-Chase - Handicap de catégorie)

18 000

(8 640, 4 320, 2 520, 1 710, 810) - dotation France Galop. Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 10.000.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapé aura attribué une valeur égale ou inférieure à 55 k.

Cette épreuve pourra être utilisée comme support de paris hors hippodrome.

Dans cette épreuve, les règles d'éliminations et de priorités sont celles applicables aux courses PREMIUM.

12 partants maximum

Publication des poids, le vendredi 26 octobre 10 h.

Forfaits :	Samedi 27 Octobre 2018	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires :	Lundi 29 Octobre 2018	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes :	Lundi 29 Octobre 2018	11 h 30 Sud-Est
Annul. Part. :	Mardi 30 Octobre 2018	10 h 30 Sud-Est
Montes :	Mardi 30 Octobre 2018	10 h 30 Sud-Est

PONTCHATEAU(2^e catégorie A)

Diurne

0145 305

4261 PRIX GO INTERIM **3.400 m Mercredi 24 octobre 2018 à 10 h 30**
(Steeple-Chase - Autres Que de Pur Sang)**12 000**

(5 760, 2 880, 1 680, 1 140, 540) - dotation France Galop.

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **4 ans**, n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant, en steeple-chase, ni couru trois fois ni reçu deux allocations. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 1.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

14 partants maximum

4262 PRIX FRANCIS GASCOIN **3.400 m**
(Steeple-Chase - Autres Que de Pur Sang)**12 000**

(5 760, 2 880, 1 680, 1 140, 540) - dotation France Galop.

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **5 ans**, n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu une allocation de 5.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 1.000 cette année et par 2.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

14 partants maximum

4263 PRIX DE PRINTEMPS II **3.400 m**
(Steeple-Chase - A réclamer)**10 000**

(4 800, 2 400, 1 400, 950, 450) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, gagné un steeple-chase (à réclamer excepté) et mis à réclamer pour 8.000 ou 10.000. **Poids : 68 k.** Les chevaux mis à réclamer pour 10.000 porteront 2 k. En outre, les chevaux ayant reçu cette année une allocation de 5.000 en steeple-chase, porteront 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

14 partants maximum

ENGAGEMENTS

Mercredi 24 octobre 2018 à 10 h 30

Jeudi 1^{er} novembre 2018 *(suite)*

4264 PRIX SYNDICAT DES ELEVEURS **4.300 m**
(Steeple-Chase - Autres Que de Pur Sang)

12 000

(5 760, 2 880, 1 680, 1 140, 540) - dotation France Galop. Pour chevaux entiers, hongres et juments de **6 ans et au-dessus**, n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant pas, reçu 12.000 en steeple-chases (victoires et places) depuis le 1er septembre de l'année dernière inclus. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 2.000 depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

14 partants maximum

Forfaits :	Samedi 27 Octobre 2018	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires :	Lundi 29 Octobre 2018	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes :	Lundi 29 Octobre 2018	11 h 30 Ouest
Annul. Part. :	Mardi 30 Octobre 2018	10 h 30 Ouest
Montes :	Mardi 30 Octobre 2018	10 h 30 Ouest

Samedi 3 novembre 2018

ENGAGEMENTS

DURTAL

(1^{re} catégorie)

Diurne

0213 307

4347 PRIX DES RAIRES-GD **4.000 m** Vendredi 26 octobre 2018 à 10 h 30
STEEPLE-CHASE DE DURTAL
(Steeple-Chase - Handicap de catégorie)

20 000

(9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 9.000.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 57 k.

Cette épreuve pourra être utilisée comme support de paris hors hippodrome.

Dans cette épreuve, les règles d'éliminations et de priorités sont celles applicables aux courses PREMIUM.

16 partants maximum

Publication des poids, le mercredi 31 octobre 10 h.

4348 PRIX PRESIDENT POIRIER GRAND **4.900 m**
ST-CH-C-C DE DURTAL
(Cross-Country)

20 000

(9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus. Poids : 67 k.**
Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) :1 k. par 3.000 cette année et par 8.000 l'année dernière.

16 partants maximum

Forfaits :	Mardi 30 Octobre 2018	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires :	Mercredi 31 Octobre 2018	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes :	Mercredi 31 Octobre 2018	11 h 30 Boulogne
Annul. Part. :	Jeudi 1 ^{er} Novembre 2018	10 h 30 Boulogne
Montes :	Jeudi 1 ^{er} Novembre 2018	10 h 30 Boulogne

ENGAGEMENTS

Dimanche 4 novembre 2018

AGEN-LE PASSAGE

(2^e catégorie A)

Diurne
0580 308

Vendredi 26 octobre 2018 à 10 h 30

4520 PRIX DE PAU **3.600 m**
(Haies - Anglo-arabes)

15 000

(7 200, 3 600, 2 100, 1 425, 675) - dotation France Galop. Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus**, anglo-arabes, inscrits au stud-book anglo-arabes, nés et élevés en France, comptant au moins 12,5 % de sang arabe, n'ayant pas, en courses à obstacles, reçu 15.000 (victoires et places).

Poids : 4 ans, 67 k. ; 5 ans et au-dessus, 69 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 3.000. Les chevaux comptant au moins 18,5 % de sang arabe recevront 1 k.1/2, 25 %, 3 k., 37,5 %, 6 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

15 partants maximum

4521 PRIX D'AIGUILLON **3.600 m**
(Haies - A réclamer)

11 000

(5 280, 2 640, 1 540, 1 045, 495) - dotation France Galop. Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, mis à réclamer pour 6.000, 8.000 ou 10.000. **Poids : 68 k.** Les chevaux mis à réclamer pour 8.000 porteront 2 k., pour 10.000, 4 k. En outre, les chevaux ayant, cette année, en courses de haies, reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

15 partants maximum

Forfaits :	Mercredi 31 Octobre 2018	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires :	Jeudi 1 ^{er} Novembre 2018	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes :	Jeudi 1 ^{er} Novembre 2018	11 h 30 Toulouse
Annul. Part. :	Vendredi 2 Novembre 2018	10 h 30 Toulouse
Montes :	Vendredi 2 Novembre 2018	10 h 30 Toulouse

Dimanche 4 novembre 2018 (suite)

ENGAGEMENTS

NANTES

(Pôle Régional)

Diurne

0137 308

4265 PRIX ODYSSEE **3.500 m** **Vendredi 26 octobre 2018** à 10 h 30
(Haies)
(Maiden)

16 000

(7 680, 3 840, 2 240, 1 520, 720) - dotation France Galop.
Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, n'ayant jamais gagné en course à obstacles. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (places) : 1 k. par 2.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

15 partants maximum

4266 PRIX ENTREPRISE PHILIPPE ET FILS **3.500 m**
(Haies - Femelles)

16 000

(7 680, 3 840, 2 240, 1 520, 720) - dotation France Galop.
Pour pouliches et juments de **4 et 5 ans**, n'ayant pas, cette année, en course à obstacles, reçu une allocation de 8.000. **Poids : 4 ans, 66 k. ; 5 ans, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 2.500 cette année et par 4.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

15 partants maximum

4267 PRIX DU QUARTIER DE ST PASQUIER **4.300 m**
(Steeple-Chase)

16 000

(7 680, 3 840, 2 240, 1 520, 720) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu 5.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 1.500 cette année et par 3.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

15 partants maximum

Forfaits :	Mercredi 31 Octobre 2018	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires :	Jedi 1 ^{er} Novembre 2018	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes :	Jedi 1 ^{er} Novembre 2018	11 h 30 Ouest
Annul. Part. :	Vendredi 2 Novembre 2018	10 h 30 Ouest
Montes :	Vendredi 2 Novembre 2018	10 h 30 Ouest

ENGAGEMENTS

Samedi 10 novembre 2018

NIMES

(1^{re} catégorie)

Diurne

0614 314

Vendredi 2 novembre 2018 à 10 h 30

4557 PRIX DIDIER FORTUNET **3.800 m**
(Steeple-Chase - Handicap de catégorie)

17 000

(8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop.
Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 10.000.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 55 k.

12 partants maximum

Publication des poids, le lundi 5 novembre 10 h.

4558 PRIX OTEUIL SF **3.800 m**
(Steeple-Chase)

17 000

(8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de **5 ans**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 8.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues, en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 2.500 cette année et par 4.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

12 partants maximum

4559 PRIX PIOMARES **3.800 m**
(Steeple-Chase)

17 000

(8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu 8.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 2.000 cette année et par 3.500 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

12 partants maximum

Forfaits :	Mardi 6 Novembre 2018	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires :	Mercredi 7 Novembre 2018	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes :	Mercredi 7 Novembre 2018	11 h 30 Sud-Est
Annul. Part. :	Jeudi 8 Novembre 2018	10 h 30 Sud-Est
Montes :	Jeudi 8 Novembre 2018	10 h 30 Sud-Est

Dimanche 11 novembre 2018**ENGAGEMENTS****ANGERS****(Pôle Régional)****Diurne**

0201 315

4351 GRANDE COURSE DE HAIES **4.100 m** **Vendredi 2 novembre 2018** à 10 h 30
D'ANGERS
(Haies - Handicap de catégorie)

30 000

(14 400, 7 200, 4 200, 2 850, 1 350) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**.**Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicaieur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 57 k.**

16 partants maximum

Publication des poids, le jeudi 8 novembre 10 h.

4352 PRIX WLADIMIR HALL (PX JASMIN II) **4.600 m**
(Steeple-Chase - Autres Que de Pur Sang)

16 000

(7 680, 3 840, 2 240, 1 520, 720) - dotation France Galop.

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **5 et 6 ans**, n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant pas cette année, en steeple-chase, été classés 1er d'une course de dotation totale de 21.000. **Poids : 5 ans, 67 k. ; 6 ans, 69 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 1.500 cette année et par 2.500 l'année dernière.**Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.****parcours intérieur extérieur** 16 partants maximum

4353 PRIX GASTON DESPRES **4.600 m**
(Steeple-Chase)
(L.)

46 000

(22 080, 11 040, 6 440, 4 370, 2 070) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, en steeple-chase, depuis le 1er mars de cette année inclus, reçu une allocation de 18.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 6.000 cette année et par 13.000 l'année dernière.**parcours intérieur extérieur** 16 partants maximum

Forfaits :	Mercredi 7 Novembre 2018	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires :	Jeudi 8 Novembre 2018	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes :	Jeudi 8 Novembre 2018	11 h 30 Boulogne
Annul. Part. :	Vendredi 9 Novembre 2018	10 h 30 Boulogne
Montes :	Vendredi 9 Novembre 2018	10 h 30 Boulogne

ENGAGEMENTS

Dimanche 11 novembre 2018 (suite)

LYON PARILLY

(Pôle Régional)

Diurne

0712 315

Vendredi 2 novembre 2018 à 10 h 30

4606 PRIX JEAN BOULARD - COURSE DE HAIES DES TROIS ANS (Haies) **3.400 m**

32 000

(15 360, 7 680, 4 480, 3 040, 1 440) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, n'ayant pas, en courses de haies, reçu une allocation de 12.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 4.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

16 partants maximum

4607 PRIX ETIENNE MAZOYER (Steeple-Chase) **3.400 m**

17 000

(8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu 15.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 4.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

16 partants maximum

4608 PRIX DU MONT THOU (Steeple-Chase) **4.100 m**

17 000

(8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, ayant à la clôture des engagements une valeur égale ou inférieure à 60 k. et n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu 25.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 4.000 cette année et par 7.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

16 partants maximum

Dimanche 11 novembre 2018 (suite)**ENGAGEMENTS**

4609 PRIX VIEUX CHATEAU **4.500 m** **Vendredi 2 novembre 2018** à 10 h 30
(Cross-Country)

17 000

(8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chases, reçu une allocation de 10.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 3.000 cette année et par 6.000 l'année dernière.
16 partants maximum

Forfaits :	Mercredi 7 Novembre 2018	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires :	Jeudi 8 Novembre 2018	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes :	Jeudi 8 Novembre 2018	11 h 30 Centre-Est
Annul. Part. :	Vendredi 9 Novembre 2018	10 h 30 Centre-Est
Montes :	Vendredi 9 Novembre 2018	10 h 30 Centre-Est

MACHECOUL

(2^e catégorie A)

Diurne

0130 315

4268 PRIX DE LA SOCIETE DES COURSES **4.150 m**
DE NANTES
(Steeple-Chase)

13 000

(6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de **5 ans**, n'ayant pas, depuis le 1er décembre de l'année dernière inclus, en steeple-chase, reçu 8.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 2.000 depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus.
Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

14 partants maximum

4269 PRIX WUTZELINE **4.800 m**
(Steeple-Chase)

13 000

(6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de **6 ans et au-dessus**, n'ayant pas, depuis le 1er juin de l'année dernière inclus, été classés 1er ou 2ème d'un steeple-chase d'une dotation totale de 13.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 1.500 cette année et par 3.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

14 partants maximum

Forfaits :	Mercredi 7 Novembre 2018	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires :	Jeudi 8 Novembre 2018	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes :	Jeudi 8 Novembre 2018	11 h 30 Ouest
Annul. Part. :	Vendredi 9 Novembre 2018	10 h 30 Ouest
Montes :	Vendredi 9 Novembre 2018	10 h 30 Ouest

ENGAGEMENTS

Dimanche 11 novembre 2018 (suite)

MONT-DE-MARSAN

(1^{re} catégorie)

Diurne

0536 315

- Vendredi 2 novembre 2018 à 10 h 30**
- 4522 PRIX CARCARADEC** **3.600 m**
(Haies)
16 000
(7 680, 3 840, 2 240, 1 520, 720) - dotation France Galop.
Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, n'ayant pas, en course de haies, reçu 8.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 1.500.
Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.
16 partants maximum
- 4523 PRIX ALAIN GRIMAUX** **3.600 m**
(Haies)
16 000
(7 680, 3 840, 2 240, 1 520, 720) - dotation France Galop.
Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, reçu 10.000 en courses de haies (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 2.500 cette année et par 4.000 l'année dernière.
Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.
16 partants maximum
- 4524 PRIX GENERAL JACQUES SIMON** **3.800 m**
(Steeple-Chase)
(Maiden)
16 000
(7 680, 3 840, 2 240, 1 520, 720) - dotation France Galop.
Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, n'ayant jamais gagné en steeple-chase. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (places) : 1 k. par 2.500.
Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.
16 partants maximum
- 4525 PRIX DOLLY** **3.800 m**
(Steeple-Chase)
17 000
(8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu 15.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues, en courses à obstacles, (victoires et places) : 1 k. par 3.000 cette année et par 6.000 l'année dernière.
16 partants maximum

Dimanche 11 novembre 2018 (suite)**ENGAGEMENTS****4526 PRIX COLONEL DE MALET**
(Cross-Country)**4.600 m** **Vendredi 2 novembre 2018** à 10 h 30**17 000**

(8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop.
 Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase reçu une allocation de 8.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.500 cette année et par 5.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

16 partants maximum

4527 GRAND PRIX DYNAVENA - CERES
(Cross-Country - Anglo-arabes)**4.600 m****20 000**

(9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) - dotation France Galop.
 Pour chevaux entiers, hongres et juments de **6 ans et au-dessus**, anglo-arabes inscrits au Stud-Book anglo-arabe, nés et élevés en France, comptant au moins 25 % de sang arabe. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 6.000 cette année et par 12.000 l'année dernière. Les chevaux comptant au moins 37,5 % de sang arabe recevront 3 k., 50 %, 6 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

16 partants maximum

Forfaits :	Mercredi 7 Novembre 2018	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires :	Jeudi 8 Novembre 2018	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes :	Jeudi 8 Novembre 2018	11 h 30 Toulouse
Annul. Part. :	Vendredi 9 Novembre 2018	10 h 30 Toulouse
Montes :	Vendredi 9 Novembre 2018	10 h 30 Toulouse

SAINT-BRIEUC(1^{re} catégorie)**Diurne**

0151 315

4270 PRIX DE SULON
(Haies)**3.600 m****16 000**

(7 680, 3 840, 2 240, 1 520, 720) - dotation France Galop.
 Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, n'ayant pas, en course de haies, reçu une allocation de 3.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 1.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

15 partants maximum

ENGAGEMENTS

Dimanche 11 novembre 2018 (suite)

Vendredi 2 novembre 2018 à 10 h 30

4271 PRIX AL CAPONE II - "PARIONS SUR HIPPODROME.COM" **3.800 m**
(Haies)

16 000

(7 680, 3 840, 2 240, 1 520, 720) - dotation France Galop. Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, été classés 1er ou 2ème d'une course de haies d'une dotation totale de 13.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 1.500 cette année et par 3.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

15 partants maximum

4272 PRIX PRINCESSE D'ANJOU **3.600 m**
(Steeple-Chase)

16 000

(7 680, 3 840, 2 240, 1 520, 720) - dotation France Galop. Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant, en steeple-chase, ni couru trois fois ni reçu 8.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 3.500.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

15 partants maximum

4273 PRIX DE L'ILE D'OUessant **3.600 m**
(Steeple-Chase)

16 000

(7 680, 3 840, 2 240, 1 520, 720) - dotation France Galop. Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu une allocation de 10.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 2.500. Les poulains et pouliches n'ayant pas couru en steeple-chases recevront 2 k. 15 partants maximum

Forfaits :	Mercredi 7 Novembre 2018	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires :	Jeudi 8 Novembre 2018	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes :	Jeudi 8 Novembre 2018	11 h 30 Ouest
Annul. Part. :	Vendredi 9 Novembre 2018	10 h 30 Ouest
Montes :	Vendredi 9 Novembre 2018	10 h 30 Ouest

Dimanche 18 novembre 2018

ENGAGEMENTS

AGEN-LE PASSAGE

(2^e catégorie A)

Diurne

0580 322

4530 PRIX JEAN-MARIE HEBRARD
(Haies - Anglo-arabes)

3.600 m Vendredi 9 novembre 2018 à 10 h 30

16 000

(7 680, 3 840, 2 240, 1 520, 720) - dotation France Galop.

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **3 ans**, anglo-arabes, inscrits au Stud-Book anglo-arabes, nés et élevés en France, comptant au moins 12,5 % de sang arabe, n'ayant pas reçu 10.000 en courses à obstacles (victoires et places).

Poids : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 3.000. Les poulains et les pouliches comptant au moins 18,5 % de sang arabe recevront 1 k.1/2, 25 %, 3 k., 37,5 %, 6 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

15 partants maximum

4531 PRIX DES PARTENAIRES
(Haies)

3.600 m

12 000

(5 760, 2 880, 1 680, 1 140, 540) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans**, n'ayant pas, cette année, en course à obstacles, reçu 8.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues, en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 1.500 cette année et par 3.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

15 partants maximum

4532 PRIX JACQUES SERRA
(Cross-Country)

4.200 m

13 000

(6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **4 et 5 ans**, les 5 ans n'ayant pas, en steeple-chase, reçu 18.000 (victoires et places). **Poids : 4 ans, 67 k. ; 5 ans, 69 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 5.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

15 partants maximum

ENGAGEMENTS

Dimanche 18 novembre 2018 (suite)

Vendredi 9 novembre 2018 à 10 h 30

4533 GD CROSS COUNTRY DE LA GARENNE (Cross-Country) **4.200 m**

16 000

(7 680, 3 840, 2 240, 1 520, 720) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus. Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) :1 k. par 5.000 cette année et par 10.000 l'année dernière.

15 partants maximum

Forfaits :	Mercredi 14 Novembre 2018	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires :	Judi 15 Novembre 2018	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes :	Judi 15 Novembre 2018	11 h 30 Toulouse
Annul. Part. :	Vendredi 16 Novembre 2018	10 h 30 Toulouse
Montes :	Vendredi 16 Novembre 2018	10 h 30 Toulouse

MAURE-DE-BRETAGNE

(2^e catégorie A)

Diurne

0133 322

4279 PRIX DE WUTZELINE (Steeple-Chase) **3.800 m**

13 000

(6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 6.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) :1 k. par 2.500.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

15 partants maximum

4280 PRIX DE CHANTILLY (Steeple-Chase - A réclamer) **3.800 m**

10 000

(4 800, 2 400, 1 400, 950, 450) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, mis à réclamer pour 7.000, 9.000 ou 11.000. **Poids : 68 k.** Les poulains et les pouliches mis à réclamer pour 9.000 porteront 2 k., 11.000, 4 k. En outre, les poulains et les pouliches, ayant, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

15 partants maximum

Dimanche 18 novembre 2018 (suite)**ENGAGEMENTS**

4281 PRIX DU VAL ET DE CRAON **4.200 m** **Vendredi 9 novembre 2018** à 10 h 30
(Steeple-Chase - Autres Que de Pur Sang)

13 000

(6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) - dotation France Galop.
Pour chevaux entiers, hongres et juments de **5 et 6 ans**, n'étant pas de race Pur Sang, les 6 ans n'ayant pas reçu 8.000 en steeple-chases (victoires et places). **Poids : 5 ans, 67 k. ; 6 ans, 69 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 1.500 cette année et par 3.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

15 partants maximum

Forfaits :	Mercredi 14 Novembre 2018	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires :	Jeudi 15 Novembre 2018	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes :	Jeudi 15 Novembre 2018	11 h 30 Ouest
Annul. Part. :	Vendredi 16 Novembre 2018	10 h 30 Ouest
Montes :	Vendredi 16 Novembre 2018	10 h 30 Ouest

MESLAY-DU-MAINE

(Pôle Régional)

Diurne

0226 322

4354 PRIX DE MESLAY DU MAINE **3.500 m**
(Steeple-Chase)

16 000

(7 680, 3 840, 2 240, 1 520, 720) - dotation France Galop.
Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu 9.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.500.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

(2 fois le petit tour)

16 partants maximum

4355 PRIX D'ANTALCIDAS **3.800 m**
(Steeple-Chase - Femelles)

16 000

(7 680, 3 840, 2 240, 1 520, 720) - dotation France Galop.
Pour pouliches et juments de **4 et 5 ans**, n'ayant pas, cette année, en course à obstacles, reçu 8.000 (victoires et places). **Poids : 4 ans, 66 k. ; 5 ans, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.500.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

16 partants maximum

ENGAGEMENTS

Dimanche 18 novembre 2018 (suite)

Vendredi 9 novembre 2018 à 10 h 30

4356 PRIX DU LOUVRE **4.200 m**
(Steeple-Chase - Handicap de catégorie -
Cavalières et Gentlemen-riders)

Challenge de l'Obstacle GRAS SAVOYE - HIPCOVER

17 000

(8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapé aura attribué une valeur égale ou inférieure à 54 k.

Pour Gentlemen-riders et Cavalières.

16 partants maximum

Publication des poids, le jeudi 15 novembre 10 h.

Forfaits :	Mercredi 14 Novembre 2018	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires :	Jeudi 15 Novembre 2018	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes :	Jeudi 15 Novembre 2018	11 h 30 Boulogne
Annul. Part. :	Vendredi 16 Novembre 2018	10 h 30 Boulogne
Montes :	Vendredi 16 Novembre 2018	10 h 30 Boulogne

NANCY

(Pôle Régional)

Diurne

0903 322

4181 PRIX DE L'ABBAYE DES
PREMONTRES **3.400 m**
(Haies)

16 000

(7 680, 3 840, 2 240, 1 520, 720) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, n'ayant pas, en course à obstacles, été classés dans les trois premiers d'une course de dotation totale de 20.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires te places) : 1 k. par 1.500.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

16 partants maximum

4182 PRIX MARCEL FRANCES **3.800 m**
(Haies - A réclamer)

13 000

(6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, mis à réclamer pour 7.000, 9.000 ou 11.000. **Poids : 68 k.** Les chevaux mis à réclamer pour 9.000 porteront 2 k. ; pour 11.000,4 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

16 partants maximum

Dimanche 18 novembre 2018 (suite)

ENGAGEMENTS

4183 PRIX DU HARAS DE ROZIERES-AUX-SALINES (Steeple-Chase) **3.800 m** **Vendredi 9 novembre 2018** à 10 h 30

17 000

(8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop. Pour poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 4.500. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

16 partants maximum

4184 PRIX DU SYNDICAT DES ELEVEURS DE MEURTHE/MOSELLE (Cross-Country) **4.500 m**

17 000

(8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop. Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, été classés dans les deux premiers d'une course de dotation totale de 21.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.

16 partants maximum

Forfaits :	Mercredi 14 Novembre 2018	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires :	Jedi 15 Novembre 2018	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes :	Jedi 15 Novembre 2018	11 h 30 Est
Annul. Part. :	Vendredi 16 Novembre 2018	10 h 30 Est
Montes :	Vendredi 16 Novembre 2018	10 h 30 Est

NIMES

(1^{re} catégorie)

Diurne

0614 322

4560 PRIXFRANCE BLEU GARD LOZERE - PRIX ISOPANI (Steeple-Chase) **3.400 m**

17 000

(8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop. Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu 5.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k par 1.500.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

12 partants maximum

ENGAGEMENTS

Dimanche 18 novembre 2018 (suite)

Vendredi 9 novembre 2018 à 10 h 30

4561 PRIX KATKO **3.800 m**
(Steeple-Chase)

17 000

(8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop. Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 8.500. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k par 2.000 cette année par 4.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

Cette épreuve pourra être utilisée comme support de paris hors hippodrome.

Dans cette épreuve, les règles d'éliminations et de priorités sont celles applicables aux courses PREMIUM.

12 partants maximum

4562 PRIX JASMIN II **3.800 m**
(Steeple-Chase - Handicap de catégorie)

17 000

(8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop. Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 10.000.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 57 k.

Cette épreuve pourra être utilisée comme support de paris hors hippodrome.

Dans cette épreuve, les règles d'éliminations et de priorités sont celles applicables aux courses PREMIUM.

12 partants maximum

Publication des poids, le mardi 13 novembre 10 h.

Forfaits :	Mercredi 14 Novembre 2018	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires :	Jedi 15 Novembre 2018	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes :	Jedi 15 Novembre 2018	11 h 30 Sud-Est
Annul. Part. :	Vendredi 16 Novembre 2018	10 h 30 Sud-Est
Montes :	Vendredi 16 Novembre 2018	10 h 30 Sud-Est

Dimanche 18 novembre 2018 (suite)**ENGAGEMENTS****PARAY-LE-MONIAL**(2^e catégorie A)**Diurne**

0717 322

4610 PRIX RESTAURANT DU VAL D'OR **4.000 m** **Vendredi 9 novembre 2018** à 10 h 30
(Steeple-Chase)**13 000**

(6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, reçu 7.000 en steeple-chases (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 2.500 cette année et par 4.500 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

14 partants maximum

4611 PRIX MASABIELLE **4.500 m**
(Cross-Country)**13 000**

(6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de **4 et 5 ans**, les 4 ans, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 7.000 ; les 5 ans, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu 6.000 (victoires et places). **Poids : 4 ans, 67 k. 5 ans, 69 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 1.500 cette année et par 3.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

14 partants maximum

Forfaits :	Mercredi 14 Novembre 2018	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires :	Jeudi 15 Novembre 2018	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes :	Jeudi 15 Novembre 2018	11 h 30 Centre-Est
Annul. Part. :	Vendredi 16 Novembre 2018	10 h 30 Centre-Est
Montes :	Vendredi 16 Novembre 2018	10 h 30 Centre-Est

ENGAGEMENTS

Dimanche 18 novembre 2018 (suite)

SEICHES-SUR-LE-LOIR

(2^e catégorie B)

Organisée par STE DES COURSES DE TOURS-CHAMBRAY

Diurne

0240 322

Vendredi 9 novembre 2018 à 10 h 30

3612 PRIX DU PRINTEMPS **3.500 m**
(Steeple-Chase)

12 000

(5 760, 2 880, 1 680, 1 140, 540) - dotation France Galop. Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en steeple-chase, été classés 1er ou 2^{ème} d'une course de dotation totale de 13.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 2.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

15 partants maximum

4349 PRIX PHILIPPE ET YANN ROY **4.800 m**
(Cross-Country)

12 000

(5 760, 2 880, 1 680, 1 140, 540) - dotation France Galop. Pour tous chevaux de **4 et 5 ans**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu 9.000 (victoires et places). **Poids : 4 ans, 67 k. ; 5 ans, 69 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 1.500 cette année et par 3.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

PARC. No 2 12 partants maximum

4350 PRIX DE BOUDRE **5.200 m**
(Cross-Country)

12 000

(5 760, 2 880, 1 680, 1 140, 540) - dotation France Galop. Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, ayant couru en steeple-chase, cette année. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.500 cette année et par 3.500 l'année dernière.

12 partants maximum

Forfaits :	Mercredi 14 Novembre 2018	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires :	Jeudi 15 Novembre 2018	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes :	Jeudi 15 Novembre 2018	11 h 30 Boulogne
Annul. Part. :	Vendredi 16 Novembre 2018	10 h 30 Boulogne
Montes :	Vendredi 16 Novembre 2018	10 h 30 Boulogne

Dimanche 25 novembre 2018

ENGAGEMENTS

ARGENTAN

(2^e catégorie A)

Diurne

0303 329

4392 PRIX DU HARAS DE GRANDCOUR **3.600 m** Vendredi 16 novembre 2018 à 10 h 30
(Haies)

12 000

(5 760, 2 880, 1 680, 1 140, 540) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, n'ayant pas, en course à obstacles, reçu 7.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k par 1.500.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

15 partants maximum

4393 PRIX ACCES CONDUITE **3.600 m**
(Haies)

12 000

(5 760, 2 880, 1 680, 1 140, 540) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas reçu 8.000 en course de haies (victoires et places) cette année. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 1.500 cette année et par 3.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

15 partants maximum

4394 PRIX DU HARAS DU MEZERAY **3.600 m**
(Haies - A réclamer)

11 000

(5 280, 2 640, 1 540, 1 045, 495) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, mis à réclamer pour 7.000, 9.000 ou 11.000. **Poids : 68 k.** Les poulains et pouliches mis à réclamer pour 9.000 porteront 2 k. pour 11.000, 4 k. En outre, les poulains et pouliches ayant, cette année, en course de haies, reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

15 partants maximum

ENGAGEMENTS

Dimanche 25 novembre 2018 (suite)

Vendredi 16 novembre 2018 à 10 h 30 **4395** PRIX DU HARAS DE FRESNAY LE BUFFARD (Haies) **4.200 m**

12 000

(5 760, 2 880, 1 680, 1 140, 540) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant, depuis le 1er décembre de l'année dernière inclus, en course à obstacles, ni reçu une allocation de 6.000, ni reçu 12.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 2.000 depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

15 partants maximum

4396 PRIX NATURE FLEURISTE (Steeple-Chase) **4.250 m**

12 000

(5 760, 2 880, 1 680, 1 140, 540) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu 8.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 1.500 cette année et par 3.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

15 partants maximum

4397 PRIX DU HARAS DE LA GENEVRAYE (PRIX LUCIEN ROGOS) (Steeple-Chase) **4.250 m**

12 000

(5 760, 2 880, 1 680, 1 140, 540) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans**, n'ayant, cette année, en steeple-chase, ni reçu une allocation de 6.000, ni été classés 2ème ou 3ème d'une course de dotation totale de 21.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

15 partants maximum

Dimanche 25 novembre 2018 (suite)**ENGAGEMENTS**

4398 PRIX DU HARAS DE NONANT LE PIN **4.250 m** **Vendredi 16 novembre 2018** à 10 h 30
(Steeple-Chase)

12 000

(5 760, 2 880, 1 680, 1 140, 540) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, ayant à la clôture des engagements une valeur égale ou inférieure à 55 k. et n'ayant, depuis le 1er décembre de l'année dernière inclus, en steeple-chase, ni reçu une allocation de 7.000 ni été classés 2ème ou 3ème d'une course de dotation totale de 21.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacle (victoires et places) : 1 k par 2.500 cette année et par 4.500 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

15 partants maximum

Forfaits :	Mercredi 21 Novembre 2018	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires :	Jeudi 22 Novembre 2018	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes :	Jeudi 22 Novembre 2018	11 h 30 Basse-Norm
Annul. Part. :	Vendredi 23 Novembre 2018	10 h 30 Basse-Norm
Montes :	Vendredi 23 Novembre 2018	10 h 30 Basse-Norm

NANTES

(Pôle Régional)

Diurne

0137 329

4282 PRIX DES SONNEURS **3.500 m**
(Haies)

17 000

(8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop.
Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, n'ayant pas, en course de haies, reçu 4.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues, en courses de haies : 1 k. par 1.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

15 partants maximum

4283 PRIX TEC RAIL **3.500 m**
(Haies - A réclamer)

12 000

(5 760, 2 880, 1 680, 1 140, 540) - dotation France Galop.
Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, mis à réclamer pour 8.000 ou 10.000. **Poids : 68 k.** Les poulains et pouliches mis à réclamer pour 10.000 porteront 2 k. En outre, les poulains et pouliches ayant reçu, en courses de haies, une allocation de 5.000 porteront 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

15 partants maximum

ENGAGEMENTS

Dimanche 25 novembre 2018 (suite)

Vendredi 16 novembre 2018 à 10 h 30

4284 PRIX HUBERT HARDY **3.900 m**
(Haies - Autres Que de Pur Sang)

17 000

(8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop. Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **4 ans**, n'étant pas de race Pur sang, n'ayant pas, en course à obstacles reçu 9.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 1.500.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

15 partants maximum

4285 PRIX V'LA PARAME **3.900 m**
(Haies)

17 000

(8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop. Pour tous chevaux de **5 ans**, n'ayant pas, cette année, gagné une course à obstacles. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 2.000 depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

15 partants maximum

4286 PRIX DE L'ORDRE INTERNATIONAL **3.900 m**
DES ANYSETIERS
(Haies - A réclamer)

11 000

(5 280, 2 640, 1 540, 1 045, 495) - dotation France Galop. Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, mis à réclamer pour 8.000, 10.000 ou 12.000. **Poids : 68 k.** Les chevaux mis à réclamer pour 10.000 porteront 2 k. ; pour 12.000, 4 k. En outre, les chevaux ayant, cette année, en courses de haies, reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

15 partants maximum

4287 PRIX DOUX PRETENDER **3.800 m**
(Steeple-Chase - Autres Que de Pur Sang)

17 000

(8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop. Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **4 ans**, n'étant pas de race Pur sang, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu une allocation de 8.500. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.500.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

15 partants maximum

Dimanche 25 novembre 2018 (suite)

ENGAGEMENTS

4288 PRIX DU COMITE DEPARTEMENTAL D'EQUITATION 4.300 m **Vendredi 16 novembre 2018** à 10 h 30
 (Steeple-Chase - Cavalières et Gentlemen-riders)

Challenge de l'Obstacle GRAS SAVOYE - HIPCOVER

17 000

(8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop. Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant, cette année, en steeple-chase, ni reçu une allocation de 8.500, ni reçu 18.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) :1 k. par 2.500 cette année et par 5.000 l'année dernière.

Pour Gentlemen-riders et Cavalières, ceux n'ayant pas gagné dix courses recevront 2 k.

15 partants maximum

Forfaits :	Mercredi 21 Novembre 2018	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires :	Jeudi 22 Novembre 2018	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes :	Jeudi 22 Novembre 2018	11 h 30 Ouest
Annul. Part. :	Vendredi 23 Novembre 2018	10 h 30 Ouest
Montes :	Vendredi 23 Novembre 2018	10 h 30 Ouest

MAURE-DE-BRETAGNE(2^e catégorie A)

Diurne

0133 336

Vendredi 23 novembre 2018 à 10 h 30 **4289** PRIX DE LA GACILLY **3.800 m**
(Steeple-Chase)

13 000

(6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu 5.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 2.000 cette année.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

15 partants maximum

4290 PRIX DE LA BATAILLE **4.200 m**
(Steeple-Chase)

13 000

(6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu 5.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues, en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 1.500 cette année et par 3.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

15 partants maximum

4291 PRIX DU TELETHON **4.200 m**
(Steeple-Chase - A réclamer)

10 000

(4 800, 2 400, 1 400, 950, 450) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans au-dessus**, mis à réclamer au minimum pour 6.000 avec prix de réclamation supérieurs de 1.000 en 1.000. **Poids : 68 k.** Surcharges accumulées: 1 k. par 1.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 6.000. En outre, les chevaux ayant, en steeple-chase, cette année, reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

15 partants maximum

Dimanche 2 décembre 2018 (suite)

ENGAGEMENTS

4292 PRIX TEISSEIRE **4.200 m** **Vendredi 23 novembre 2018** à 10 h 30
(Steeple-Chase - Handicap de catégorie -
Cavalières et Gentlemen-riders)

Challenge de l'Obstacle GRAS SAVOYE - HIPCOVER

13 000

(6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**.

**Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels
le handicapé aura attribué une valeur égale ou inférieure
à 54k.**

Pour Gentlemen-riders et Cavalières.

14 partants maximum

Publication des poids, le mardi 27 novembre 10 h.

Forfaits :	Mercredi 28 Novembre 2018	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires :	Jeudi 29 Novembre 2018	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes :	Jeudi 29 Novembre 2018	11 h 30 Ouest
Annul. Part. :	Vendredi 30 Novembre 2018	10 h 30 Ouest
Montes :	Vendredi 30 Novembre 2018	10 h 30 Ouest

SEICHES-SUR-LE-LOIR

(2^e catégorie B)

Diurne

0240 336

4359 PRIX DE BREE **4.200 m**
(Steeple-Chase - A réclamer)

10 000

(4 800, 2 400, 1 400, 950, 450) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, mis à réclamer
au minimum pour 6.000 avec prix de réclamation supérieurs
de 1.000 en 1.000. **Poids : 68 k.** Surcharges accumulées :
1 k. par 1.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 6.000.
En outre, les chevaux, ayant cette année, en steeple-chase, reçu
une allocation de 5.000 porteront 2 k.

**Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront
3 k.**

12 partants maximum

4360 PRIX DU CONSEIL GENERAL - PRIX **5.200 m**
CHRISTIAN MARTIN
(Cross-Country)

18 000

(8 640, 4 320, 2 520, 1 710, 810) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, ayant couru en
steeple-chase, cette année. **Poids : 67 k.** Surcharges
accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires
et places) : 1 k. par 3.500 cette année et par 8.000 l'année
dernière.

(Passage de route)

Nouveau PARC. No 7 12 partants maximum

ENGAGEMENTS

Dimanche 2 décembre 2018 (suite)

Vendredi 23 novembre 2018 à 10 h 30 **4361 PRIX DU COUVENT** **4.800 m**
(Cross-Country)

12 000

(5 760, 2 880, 1 680, 1 140, 540) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de **4 et 5 ans**, ayant couru en steeple-chase, cette année et les 5 ans n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 6.000. **Poids : 4 ans, 67 k. ; 5 ans, 69 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 1.500 cette année et 3.000 l'année dernière.

12 partants maximum

Forfaits :	Mercredi 28 Novembre 2018	11 h 30 Boulogne
Engts supplémentaires :	Jeudi 29 Novembre 2018	11 h 30 Boulogne
Part. prob. & montes :	Jeudi 29 Novembre 2018	11 h 30 Boulogne
Annul. Part. :	Vendredi 30 Novembre 2018	10 h 30 Boulogne
Montes :	Vendredi 30 Novembre 2018	10 h 30 Boulogne